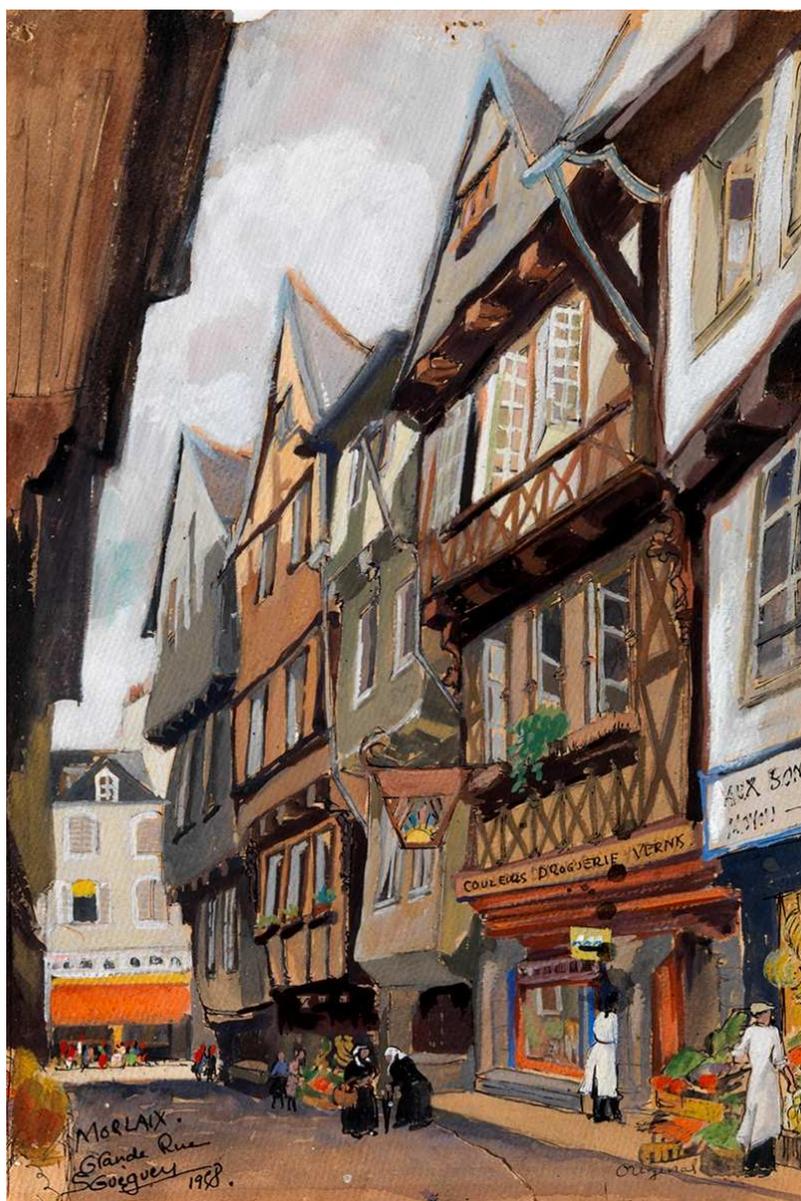


COMPTE ADMINISTRATIF 2021



© Collection Musée de Morlaix

Conseil municipal du 30 juin 2022

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	2
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	3
1.2 FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :	4
1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	19
1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :	20
1.3 INVESTISSEMENT	21
1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :	21
1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	26
1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :	27
1.4 SITUATION FINANCIERE	28
1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :	28
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :	31
1.4.3 SOLVABILITE :	33
2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX	35
2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)	35
2.1.1 FONCTIONNEMENT :	35
2.1.2 INVESTISSEMENT :	36
2.2 CUISINE CENTRALE	38
2.2.1 FONCTIONNEMENT :	38
2.2.2 INVESTISSEMENT :	42
2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :	43
2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS	44
2.3.1 FONCTIONNEMENT :	44
2.3.2 INVESTISSEMENT :	46
2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	47
2.5 LOTISSEMENTS	48
2.5.1 LOTISSEMENT « OREE DU BOIS » :	48
2.5.2 LOTISSEMENT « KERMARIA – PLOUJEAN » :	48
3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :	49

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Morlaix. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Si l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire, l'exercice 2021 marque le retour progressif à un fonctionnement normal des services municipaux. C'est également l'année de mise en application de la mesure votée en loi de finances pour 2020 de suppression de l'impôt local universel que constituait la taxe d'habitation.

Ainsi, la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les dispositions de la loi de finances visant à réduire les impôts locaux dits de production, font de 2021 une année charnière pour les finances des collectivités locales.

En réduisant le pouvoir des collectivités locales pour lever l'impôt, les mesures de la dernière loi de finances accentuent un mouvement engagé depuis plusieurs années et qui semble remettre en cause le lien fort établi entre la décentralisation à la française et l'autonomie fiscale des collectivités.

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Pour l'exercice 2021, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 35 182 151 €. En 2020, ce total était de 36 894 392 € soit une baisse des dépenses de - 1 712 241 € (- 4.6 %). Le total des recettes est de 36 519 527 € en 2021 contre 37 749 432 € en 2020 soit une diminution des recettes de - 3.3 %, ce qui permet de dégager un solde global de clôture de **1 337 376 €**.

1.2 FONCTIONNEMENT

1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :

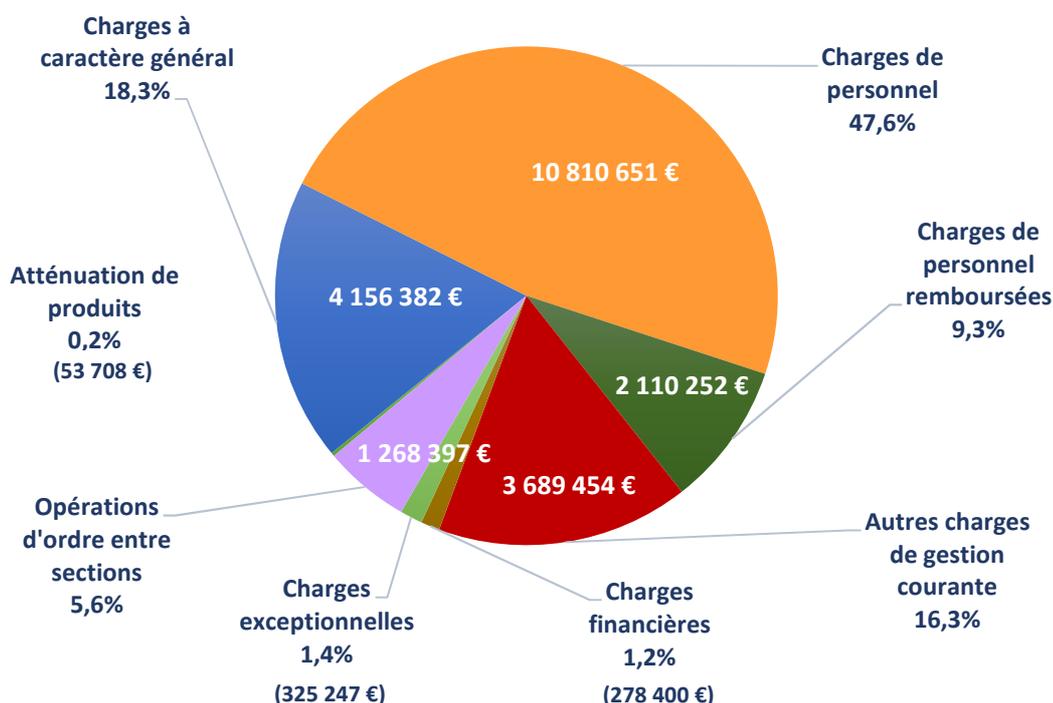
➤ DEPENSES :

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 22 692 491 €. Elles sont en hausse de + 708 452 € (+ 3.2 %) par rapport à 2020. L'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire (fermeture des écoles, annulation de manifestations, dépenses sanitaires, etc.). En 2021, le retour progressif à la normale du fonctionnement des services de la Ville est l'une des causes d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et cessions) augmentent de + 4.1 % par rapport à l'année dernière. **En 2021, ces dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 97.5 %.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2020	CA 2021	Evol /CA 2020
014	Atténuation de produits	0,2%	40 297	53 708	33,3%
011	Charges à caractère général	18,3%	4 145 777	4 156 382	0,3%
012	Charges de personnel	47,6%	10 200 272	10 810 651	6,0%
012	Charges de personnel remboursées	9,3%	2 073 975	2 110 252	1,7%
65	Autres charges de gestion courante	16,3%	3 209 949	3 689 454	14,9%
66	Charges financières	1,2%	273 052	278 400	2,0%
67	Charges exceptionnelles	1,4%	627 763	325 247	-48,2%
DEPENSES REELLES		94,4%	20 571 084	21 424 094	4,1%
042	Opérations d'ordre entre sections	5,6%	1 412 954	1 268 397	-10,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		100%	21 984 039	22 692 491	3,2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 (par nature)



✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** : Le chapitre 011 augmente très légèrement (+ 0.3 %) pour atteindre 4 156 382 €. Les charges à caractère général augmentent de + 10 605 € entre 2020 et 2021. Cependant, ces dépenses ont baissé de – 5.6 % (– 248 747 €) entre 2019 (avant la crise sanitaire) et 2021.

Les principales évolutions 2020-2021 concernent :

- **Les combustibles et carburants** enregistrent cette année une augmentation du coût de + 37.9 % (+ 37 533 €) par rapport à 2020 mais seulement de + 4.6 % (+ 6 034 €) entre 2019 et 2021.
- **L'achat de fournitures stockées** (magasin) : les dépenses de produits d'entretien, des fournitures des ateliers municipaux et les fournitures administratives se stabilisent. Les achats de vêtements de travail enregistrent une croissance de + 42.9 % (+ 10 003 €).
Les dépenses des autres fournitures consommables baissent de – 95.2 % (– 47 786 €). En effet, ces dépenses étaient essentiellement liées à la gestion de la crise sanitaire (achat de produits d'entretien, de gants, de masques, de gels, etc.).
- **Les dépenses d'électricité** diminuent de – 9.7 % (– 54 667 €) entre 2020 et 2021 mais de – 21.6 % (– 140 739 €) entre les années 2019 et 2021. Pour **le gaz**, on constate une augmentation de + 49.3 % (+ 87 037 €) entre 2020 et 2021 mais on observe une diminution de – 8.7 % (– 24 962 €) entre 2019 et 2021.
- **L'achat de fournitures de petit équipement** par les services diminue de – 17.1 % (– 55 155 €) entre 2020 et 2021 mais progresse de + 7.6 % (+ 18 863 €) entre 2019 et 2021.
- **L'achat de fournitures de voirie** augmente de + 76.6 % (+ 21 944 €) entre 2020 et 2021 et dans les mêmes proportions entre 2019 et 2021.
- **Les contrats de prestations de service** augmentent de + 34.5 % (+ 132 146 €) entre 2020 et 2021 et de + 22.4 % (+ 94 361 €) entre 2019 et 2021. Ce compte regroupe la facturation des dépôts en déchetterie par Morlaix Communauté, l'enlèvement et le traitement des déchets de balayage mécanique, la mission d'accompagnement pour la TLPE.
On trouve également l'installation des illuminations de Noël avec une augmentation par rapport à 2020 de + 52 453 €. En effet, les frais de location ont été imputés, par erreur, sur cette nature.
Les animations culturelles (fête de la science, fête de la Bretagne, le Morlaix Arts Tour, les Arts de rue, les animations de Noël, etc.), annulées en 2020, ont repris en 2021 (+ 37 436 €). Les animations scolaires proposées par Bretagne Vivante sont inscrites pour 12 400 € en 2021 (6 200 € en 2020) et l'initiation à la langue bretonne pour 10 010 € (13 369 € en 2020).
Des vidéos et divers travaux ont été réalisés pour le Musée (+ 25 554 €). La refacturation des forfaits post stationnement (FPS) par ANTAI a augmenté de + 6 622 € (arrêt du stationnement payant en 2020 avec le Covid19). Cette nature comprend également des contrôles (analyses légionnelles, équipements sportifs, etc.), l'entretien des espaces verts et des prestations diverses (entretien des vêtements de travail, dératisation, réparations, dépannages, etc.).
- **Les locations mobilières** diminuent de – 38.9 % (– 45 148 €) entre 2020 et 2021 puisque la location des illuminations de Noël (– 59 427 €) n'a pas été imputée sur cette nature (mais sur le 611) en 2020.
- **Les frais d'entretien des bâtiments et des autres biens mobiliers** diminuent respectivement de – 51.2 % (– 80 595€) et – 81.9 % (– 111 665 €) En 2021, les dépenses de voiries baissent de – 32.2 % (– 29 620 €). Ces frais retrouvent un niveau comparable à celui de 2019.

- **Les frais de maintenance** progressent de + 40.5 % (+ 88 379 €). De nombreux contrats sont imputés sur cette nature : entretien et vérification des VMC, maintenance campanologie (protection contre la foudre des églises), contrôle des moyens de lutte contre l'incendie, vérification des installations électriques et de la détection de gaz, vérification annuelle des extincteurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie, maintenance des systèmes de sécurité (télésurveillance), maintenance des ascenseurs, portes, portails et des appareils de levage, maintenance informatique, téléphonique et réseau, maintenance des logiciels (enseignement, finances, site internet, etc.) et des licences, entretien des copieurs, etc.
 - **Les frais d'études et recherche** diminuent de – 91.8 % (– 60 660 €) pour atteindre 5 400 € en 2021. Sur l'exercice 2020, les dépenses suivantes y étaient inscrites : le remboursement de l'étude du quartier gare à la Sembreizh, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du service « Achats », la mission d'audit réalisée par le cabinet KPMG ainsi que le solde de l'élaboration du schéma directeur des mobilités pour le centre-ville.
 - **Les dépenses « Fêtes et cérémonies »** diminuent de – 38.9 % (– 13 693 €) entre 2020 et 2021 et de – 48.8 % (– 20 541 €) entre 2019 et 2021.
 - **Les dépenses de « Publications »** progressent de + 38.0 % (+ 16 514 €) en 2021 mais restent moindre par rapport à l'année 2019 soit – 22.3 % (– 17 255 €).
 - **Les transports collectifs** augmentent de + 55.2 % (+ 10 736 €) sans retrouver le niveau de 2019 (– 25.9 %).
 - **Les frais de télécommunications** augmentent de + 16.2 % (+ 20 298 €) en 2021.
 - **Le paiement de prestations aux budgets annexes et régies municipales** augmentent de + 18.4 % (+ 62 024 €). Il s'agit de la prise en charge par la Ville de Morlaix des repas pour les écoles publiques (376 191 €) ainsi que la participation au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (23 477 €)
- ✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : Elles s'élèvent à 12 920 903 € soit une augmentation de + 5.3 % (+ 646 657 €) par rapport au précédent exercice. Ces dépenses constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville (56.9 %).

Lorsque l'on exclut les charges de personnel remboursés par les budgets annexes (Cuisine centrale, Pôle Petite Enfance et Langolvas), ce chapitre représente 47.6 % des dépenses de fonctionnement en 2021.

Cette évolution de la masse salariale est le résultat de plusieurs effets qui se cumulent :

Pour le glissement vieillesse technicité (GVT), on constate une variation de + 463 086 € par rapport à 2020 :

- Autre personnel extérieur (personnel CDG, intérim, formation CAP, etc.) : + 58 175 €
- Rémunération principale : + 210 244 €
- NBI, SFT et indemnité de résidence : + 5 045 €
- Autres indemnités : + 43 045 €
- Rémunération non titulaires : + 123 872 €
- Emploi d'avenir : - 1 555 €
- Apprentis : + 13 475 €
- Autres charges sociales diverses (CNAS, titres-restaurant) : + 10 785 €

Pour les cotisations sociales, l'augmentation est de + 183 570 € par rapport à 2020 :

- Cotisation transport : + 2 693 €
- Cotisation au FNAL : + 1 689 €
- Cotisation au CDG29 : + 18 021 €
- Cotisation retraite : + 83 609 €
- Cotisation Assedic : + 4 552 €
- Cotisation assurance du personnel : + 1 997 €
- Cotisation Urssaf : + 69 134 €
- Autres charges (médecine, organismes sociaux) : + 1 875 €

La masse salariale a fortement progressé en 2021 et ce, pour différentes raisons :

- La mise en œuvre de nouveaux projets avec l'ouverture de la Virgule (personnel dédié pour 152 000€), l'accueil d'apprentis répondant ainsi à la responsabilité sociétale de la Ville, le remplacement d'un maître-nageur (le titulaire ayant été affecté au centre de vaccination), etc. ;
- L'incidence de mesures règlementaires et notamment la refonte de la grille des catégories C, l'augmentation du SMIC et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- La titularisation d'agents ayant plusieurs années d'ancienneté au sein de la collectivité afin de diminuer les situations de précarité dans l'emploi, et la signature d'un protocole de sortie de grève assurant un maintien du pouvoir d'achat.

Evolution des charges de personnel sur les 6 dernières années :



✓ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : Il s'agit principalement des subventions versées aux associations et aux budgets annexes (Pôle Petite Enfance, CCAS, DRE). Ce chapitre budgétaire progresse de + 14.9 % (+ 479 505 €) et s'élève à 3 689 454 €. On constate que :

- La subvention d'équilibre du Pôle Petite Enfance augmente de + 425 000 € par rapport à l'année 2020 (+ 70.8 %) et s'élève à 1 025 000 €.

Différents éléments peuvent expliquer une hausse de la participation budgétaire de la Ville pour la crèche familiale en 2021 :

Lors du confinement d'avril 2021 de nombreux enfants sont restés confinés avec leurs parents. Mais la CAF a demandé à la Ville de Morlaix d'appliquer la gratuité pour ces familles (sachant que dans ce cas de figure la CAF prenait en charge une partie du coût engendré). Dans le même temps, les assistantes maternelles continuaient à percevoir leur salaire (l'indemnité d'entretien en moins). La participation financière des familles diminuait, engendrant ainsi un coût supplémentaire important pour la collectivité.

De plus, deux nouvelles assistantes maternelles ont été embauchées à partir au mois d'avril 2021, afin de remplacer des départs en retraite (ces deux nouvelles embauches ne suffisaient pas à revenir au nombre initial d'assistantes maternelles présentes auparavant au sein de la crèche familiale).

Dans le même temps, deux assistantes maternelles ont été en arrêt maladie, l'une toute l'année, la seconde n'a repris son activité que fin juillet 2021, diminuant ainsi la capacité d'accueil de 6 enfants.

Ces différents éléments cumulés expliquent qu'il n'était pas possible, dans ces conditions, d'atteindre la capacité d'accueil maximale, entraînant ainsi une baisse du taux d'occupation et donc une baisse de la participation de la CAF et de la MSA.

La gratuité appliquée aux familles ainsi que le maintien des salaires des assistantes maternelles ont eu pour conséquence une augmentation de la participation financière de la ville.

Une stabilisation de la situation sanitaire, ainsi qu'une baisse de l'agrément permettront de retrouver un équilibre budgétaire pour l'année 2022, avec un meilleur équilibre entre la participation des familles, de la CAF, et de la Ville.

Pour la crèche collective, la Ville de Morlaix a connu la même situation que la crèche familiale lors du confinement d'avril 2021. De nombreux enfants sont restés confinés. Seuls les enfants du personnel prioritaire ont été accueilli, en appliquant la gratuité pour les familles, et en conservant le salaire du personnel (durant 3 semaines).

En fin d'année, la structure a fermé une semaine en raison d'un cas de COVID, tout en maintenant le salaire des professionnelles. Enfin, des arrêts de plusieurs agents à partir de fin octobre, non remplacés en totalité, a contraint la crèche collective à suspendre les accueils occasionnels et les nouveaux contrats.

- Une subvention de 92 000 € a été versée pour la création du Centre de Santé Municipal.
- Les indemnités versées aux élus et les cotisations de retraite progressent respectivement de + 1.2 % (+ 2 206 €) et de + 18.3 % (+1 919 €), les frais de missions baissent de - 16.7 % (- 435 €).
- En 2021, la participation de la commune au service de navette électrique s'élève à 9 348 €.
- Le forfait de participation aux écoles privées passe de 310 712 € à 298 572 € en 2021 (- 3.9 %).

- La participation initiale de la Ville au CCAS est identique à celle versée en 2020 et atteint 540 000 €. Le DRE reste stable à 50 000 €.

En 2021, la Ville a versé une subvention exceptionnelle de 28 400 € afin de soutenir le Foyer des Jeunes Travailleurs au sortir de la crise sanitaire.

- Les subventions aux associations atteignent 1 405 916 € avec une augmentation de + 3.1 % par rapport au compte administratif 2020 (+ 42 504 €) :

- Les subventions versées aux associations culturelles diminuent de – 13.5 % (– 116 900 €) pour atteindre 746 500 € en 2021. Cette baisse concerne principalement la subvention accordée à la Maison des Jeunes et de la Culture qui fait maintenant partie des « interventions sociales » (– 136 000 €) et la non reconduction de la subvention exceptionnelle (– 13 000 €) versée en 2020 à l'association Morlaix Nouvelle Vague.

La subvention accordée au Théâtre de Morlaix progresse de + 30 000 €. Les autres subventions restent stables avec 45 500 € pour WART, 27 000 € pour les Moyens du Bord, 15 000 € pour le cinéma La Salamandre, 15 000 € pour l'Espace des Sciences, 9 000 € pour le centre d'initiation des arts du Patio, 8 200 € pour le Théâtre de l'Entresort, 8 000 € pour celui de la Corniche, etc.

- Les subventions versées aux associations agissant dans le domaine des sports s'élèvent à 98 500 €. En 2021, on constate une légère augmentation de + 1.5 % (+ 1 460 €). Le nombre de dossiers présentés dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) est plus important en 2021 même si la subvention passe de 14 671 € en 2020 à 13 156 € en 2021.
- Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre des interventions sociales et la santé progressent de + 62.7 % (+ 134 864 €) pour atteindre 350 034 €. En effet, la subvention de 137 500 € versée à la Maison des Jeunes et de la Culture est maintenant inscrite dans cette fonction. On trouve également les subventions accordées à la MAJ pour 97 000 € (+ 2 000 €) et au centre de loisirs La Récré pour 56 250 € (+ 850 €) ; celle versée à l'association COALLIA est stable et s'élève à 35 000 €.
- Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre du soutien familial progressent de + 16.9 % (+ 20 300 €) avec un montant de 140 200 €. La subvention versée au centre social Carré d'As s'élève à 80 000 € (+ 15 500 €) et celle octroyée à l'ORPAM à 50 000 (+ 4 800 €) et enfin, 10 200 € ont été versés à l'association La Courte Echelle.
- Le Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) augmente de + 13.7 % (+ 3 780 €) pour atteindre 31 406 € et le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales (FMC) baisse de – 18.6 % (– 1 287 €) pour atteindre 5 643 €.
- Le Pass Commerce 2021 s'élève à 11 524 €. Ce dispositif a été mis en place par la Région Bretagne pour dynamiser l'activité économique dans les communes rurales, aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service dans les centres des bourgs et des villes.

Dans un souci d'équilibre et de cohérence territoriale, Morlaix Communauté, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, Haut-Léon Communauté, et la Ville de Morlaix se sont associées à la région pour proposer un dispositif harmonisé à l'échelle du territoire du Pays de Morlaix.

Le financement est assuré, à Morlaix, à 50 % par le regroupement de communes, 30 % par la région et 20 % par la Ville. Ce Pass permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière plafonnée à 7 500 € pour améliorer leur outil de travail, à l'exclusion des travaux de construction, de gros œuvres ou d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

✓ **Chapitre 66 : Charges financières :** les intérêts des emprunts et dettes augmentent de + 2.0 % (+ 5 348 €) pour atteindre 278 400 en 2021 €.

✓ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :** elles baissent en 2021 de – 48.2 % (– 302 517 €) pour atteindre 325 247 €. Lors de la crise sanitaire, la Ville a soutenu le fonctionnement des budgets annexes de Langolvas et de la Cuisine Centrale en augmentant les subventions prévues au budget primitif.

Ainsi, la subvention d'équilibre de la Cuisine passe de 477 000 € en 2020 à 143 500 € en 2021 (– 333 500 €) et celle de Langolvas de 157 960 € à 143 000 € (+ 14 960 €).

Ce chapitre comprend également les annulations de titres sur exercices antérieurs, le paiement d'intérêts moratoires, le remboursement de franchise, etc.

✓ **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre :** il y a deux catégories d'écritures d'ordre. La première participe à l'autofinancement (amortissements comptes 68/28 et virement à la section d'investissement des comptes 021 et 023). La seconde catégorie regroupe des écritures ponctuelles et variables en montant, le plus souvent des provisions ou des cessions.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement). Ce sont des mouvements uniquement comptables. Elles permettent de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Ces opérations sont globalement neutres puisqu'elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Ce chapitre a diminué de – 10.2 % en 2021, ce qui représente une baisse de – 144 558 € par rapport au précédent exercice. La valeur comptable des immobilisations cédées est passée de 389 788 € en 2020 à 283 784 € en 2021 (cessions d'une des maisons de Mme Mariage à Plougonven, de terrains, de matériels divers, etc.).

Les dotations aux amortissements ont baissé de – 24 094 €. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Il constitue une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

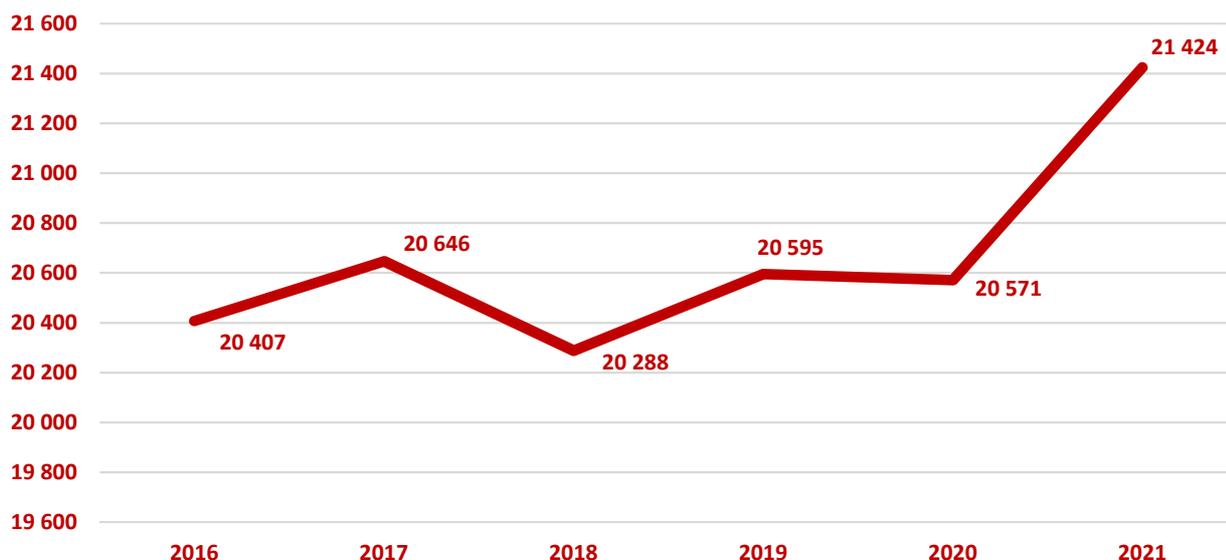
En raison de la crise sanitaire et suite à l'étalement des charges s'y rapportant, une dotation de 103 218 € a été inscrite en 2020 et 2021. Cette même somme sera également inscrite en 2022, 2023 et 2024.

La circulaire du 24 août 2020 a permis un assouplissement de la procédure existante d'étalement de charges, et la création d'une annexe spécifique « covid » destinée à identifier les dépenses réalisées par les collectivités en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, ces dépenses (masques, gants, gels, produits d'entretien, nettoyage des locaux, poubelles, plexiglass) ont été regroupées dans une annexe spécifique.

Le mécanisme d'étalement de charges a permis de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices : la Ville de Morlaix avait donc décidé d'étaler la somme de 516 091 € sur 5 ans.

✓ **Chapitre 014 : Atténuation de produits** : ce chapitre enregistre une progression de + 33.3 % (+ 13 411 €) pour atteindre 53 708 €. Il correspond au dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 224 €), au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants (37 510 €) et au reversement partiel de la taxe foncière à Morlaix Communauté sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques (14 974 €). Il n'y a pas eu de contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2021 €.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en K€)



En section de fonctionnement, l'exécution des crédits comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres émis au cours de l'exercice : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

➤ **RECETTES :**

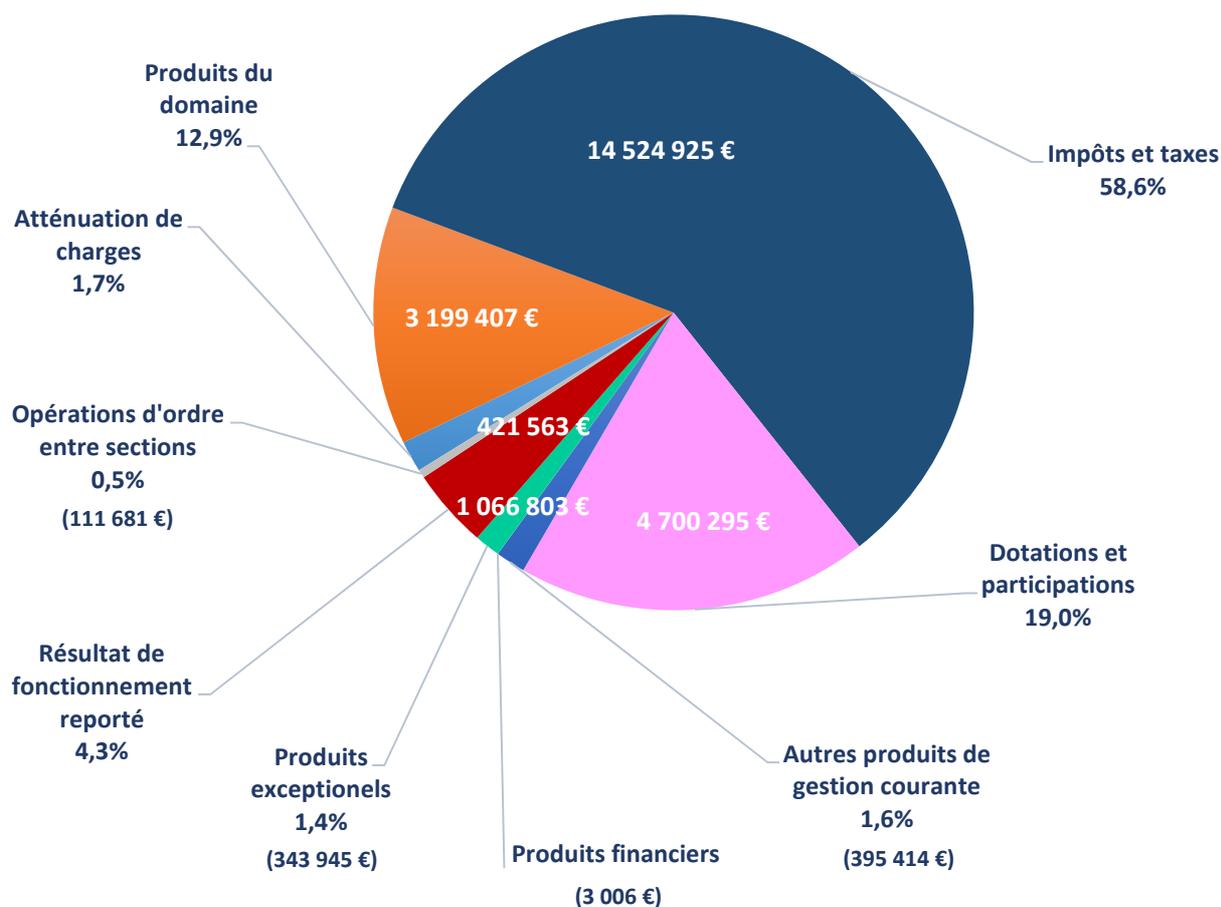
Les recettes de fonctionnement constatées au compte administratif 2021 représentent 24 767 040 €. Elles sont en baisse de - 2.0 % (- 506 870 €) par rapport au précédent exercice.

Cette variation s'explique par la baisse du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice précédent qui s'élève en 2021 à 1 066 803 € (- 940 681 €), des dotations et participations (- 183 685 €), des produits exceptionnels (- 186 412 €) et par une augmentation des atténuation des charges (+ 76 566 €), des produits du domaine (+ 444 286 €), des impôts et taxes (+ 734 410 €) et des autres produits de gestion courante (+ 46 875 €).

Les recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie, plus-values de cessions et excédent de fonctionnement reporté) augmentent de + 4.1 % (+ 931 412 €) par rapport à l'année dernière. **En 2021, ces recettes de fonctionnement ont été réalisées à 96.7 %.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2020	CA 2021	Evol /CA 2020
013	Atténuation de charges	1,7%	344 997	421 563	22,2%
70	Produits du domaine	12,9%	2 755 122	3 199 407	16,1%
73	Impôts et taxes	58,6%	13 790 515	14 524 925	5,3%
74	Dotations et participations	19,0%	4 883 980	4 700 295	-3,8%
75	Autres produits de gestion courante	1,6%	348 539	395 414	13,4%
76	Produits financiers	0,0%	3 634	3 006	-17,3%
77	Produits exceptionnels	1,4%	530 357	343 945	-35,1%
RECETTES REELLES		95,2%	22 657 144	23 588 556	4,1%
002	Résultat de fonctionnement reporté	4,3%	2 007 484	1 066 803	-46,9%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,5%	609 281	111 681	-81,7%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100%	25 273 910	24 767 040	-2,0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021
(par nature)



✓ **Chapitre 70 : Les produits du domaine et de gestion courante** progressent de + 16.1 % (+ 444 286 €) pour atteindre 3 199 407 €. Ils retrouvent quasiment leur niveau d'avant la crise sanitaire (– 134 403 € par rapport à l'exercice 2019).

Il s'agit pour l'essentiel des remboursements de salaires par les budgets annexes (PPE, Cuisine Centrale et Langolvas) et des produits issus de la tarification de prestations assurées par la Ville (restauration scolaire, garderie, bibliothèques, entrées musée et piscine...). Ces derniers ont été fortement impacté par la crise sanitaire.

Les évolutions varient selon les services, avec, notamment :

- Le service État-civil : les concessions dans les cimetières baissent de – 19.8 % (– 5 885 €) et les redevances funéraires de – 97.0 % (– 7 548 €).

En effet, l'article 121 de la loi de finances 2021 a acté la suppression de l'ensemble des taxes funéraires municipales. Si cette suppression ne concerne que quelques centaines de communes dans toute la France, elle entraîne pour les territoires concernés une perte de recettes significative qui n'est hélas pas compensée de quelque manière que ce soit.

- Les redevances de stationnement ont augmenté de + 220 510 € (gratuité du stationnement une grande partie de l'année 2020) et le Forfait Post-Stationnement (FPS) s'élève à 32 773 € (+ 171.0 % par rapport à 2020 soit + 20 682 €).
- Le Musée des Jacobins et la Maison à Pondalez : + 365.0 % (+ 9 529 €) pour les entrées et + 16.6 % (+ 1 012 €) pour les ventes boutiques.
- La piscine de la Boissière : les entrées publiques ont augmenté de + 44.1 % (+ 7 366 €) par rapport à l'année 2020 (réouverture de la piscine après la crise sanitaire et le confinement).
- Les bibliothèques : augmentation des recettes de + 38.7 % (+ 2 181 €).
- Les services scolaires : la facturation des repas a baissé de + 31.1 % (+ 79 075 €) et celle de la garderie de + 30.2 % (+ 14 153 €).
- Les remboursements du personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, de Langolvas et du Pôle Petite Enfance progressent de + 1.8 % (+ 36 277 €).
- En 2021, les remboursements des frais d'entretien des espaces publics du Pôle d'Echange Multimodal (gare) et des ZAE (transférées) par Morlaix Communauté s'élèvent à 145 400 €. Une nouvelle recette est inscrite en 2021 pour 18 431 €. Il s'agit de la prestation de la Ville de Morlaix au profit de Morlaix Communauté pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales.

✓ **Chapitre 73 : Le produit des impôts et taxes** enregistre une hausse de + 5.3 % (+ 734 410 €) en 2021 pour atteindre 14 524 925 €.

La fiscalité locale est la principale recette de la Ville (58.6 %). Le montant des contributions directes atteint 11 074 610 € en 2021 soit une hausse de + 3.2 % (+ 340 795 €).

Les compensations pour exonérations de taxe d'habitation, auparavant comptabilisées en dotations (chapitre 74), sont maintenant intégrées au produit des impôts et taxes (chapitre 73). Cela entraîne donc une hausse des contributions directes (produit fiscal) par rapport à l'année 2020.

En effet, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la mise en place d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à compter de 2021.

La suppression de cette taxe d'habitation sur les résidences principales s'est accompagnée de la mise en place d'une compensation dite à l'euro près, pour les communes qui la percevaient, via l'affectation, au 1^{er} janvier 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFB) aux communes entraînera la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdue. Des communes pourront donc être sur-compensées en récupérant plus de TFB qu'elles n'auront perdu de TH, et d'autres communes pourront au contraire être sous-compensées

La situation de sur ou de sous compensation a été corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu. La valeur définitive de ce coefficient correcteur a été déterminée en 2021 avec comme référence l'année 2020 et l'année 2017 pour ce qui est du taux TH.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales (RP) est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20 % restant, la suppression est progressive sur 3 ans à compter de 2021 et disparaîtra en 2023. 2022 sera la dernière année où des contribuables paieront de la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

En 2021, la fiscalité directe des ménages est basée sur **une stabilité du taux de foncier bâti et de foncier non bâti**, une revalorisation des bases fiscales de foncier bâti et non bâti par l'Etat de **+ 0.2 %**.

Taux d'imposition communaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux TH *	19,82%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	26,18%	25,92%	25,66%	25,40%	25,15%	41,12%
Taux FNB	72,95%	72,22%	72,22%	72,22%	71,50%	71,50%

* Ne concerne que les 20% des français les plus aisés en 2022 et les résidences secondaires.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Bases nettes d'imposition

€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Base nette TH	23 536 903	23 575 134	23 601 004	24 060 279	24 236 199	2 975 461
dont base résidences secondaires	1 684 243	1 685 988	1 686 580	1 771 166	1 864 407	2 137 860
Base nette FB	21 783 058	21 983 056	22 203 908	22 760 337	23 091 990	22 171 970
Base nette FNB	155 653	155 652	156 175	159 490	159 892	160 131

Produits fiscaux

	2020	2021	variation de produit en %	effet produit en montant
Produit TH	4 755 413	584 010	-87,7%	-4 171 403
Produit FB	5 829 836	10 370 289	77,9%	4 540 453
Produit FNB	114 323	114 494	0,1%	171
Total	10 699 572	11 068 793	3,5%	369 221 €

+ rôles supp. 34 243 € 5 817 € - 28 426 €

Total 73111/7318 10 733 815 € 11 074 610 € 340 795 €

Les rôles supplémentaires ne concernent que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

- L'Attribution de Compensation (AC) diminue de - 0.1 % (- 2 620 €). Il s'agit d'un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Elle a pour fonction la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Une fois fixées, les attributions de compensation sont figées jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI doit informer, avant le 15 février de chaque année, chaque commune du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses reversements aux communes membres.

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est encore stable et reste au même niveau depuis l'année 2017 à 332 023 €.

- Un montant de 187 910 € a été reversé à la Ville en 2021 au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) contre 48 542 € en 2020.

- Les autres impôts et taxes sont principalement composés par :

- Les droits de place avec l'occupation du domaine public, le marché hebdomadaire, les terrasses et la foire haute : + 23.9 % (+ 12 865 €)
- La mise à disposition d'un terrain pour les gens du voyage : + 37.5 % (+ 900 €)
- La taxe sur l'électricité : + 7.5 % (+ 23 717 €)
- La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : + 0.7 % (+ 528 €)
- Les droits de mutation : + 46.2 % (+ 214 639 €). Ce sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. La forte progression, en 2021, traduit le dynamisme économique et l'attractivité de la Ville de Morlaix.

€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autres impôts et taxes	1 397 452	1 247 005	1 347 141	1 006 522	919 321	1 171 970
Droits de place	106 510	125 895	108 600	109 038	53 795	66 660
Droits de stationnement	359 620	357 947	324 348			
Mise à disposition d'un terrain pour les GDV					2 400	3 300
Taxe sur l'électricité	405 383	313 975	345 783	333 459	318 213	341 930
Taxe locale sur la publicité extérieure	98 817	94 134	98 796	103 763	80 019	80 548
Droits de Mutations	427 123	355 054	469 613	460 263	464 893	679 532
<i>Variation en %</i>		-10,8%	8,0%	-25,3%	-8,7%	27,5%

✓ **Chapitre 74 : Les dotations et participations** baissent de - 3.8 % (- 183 685 €) par rapport au compte administratif de 2020 et s'élèvent à 4 700 295 € dont 3 901 614 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

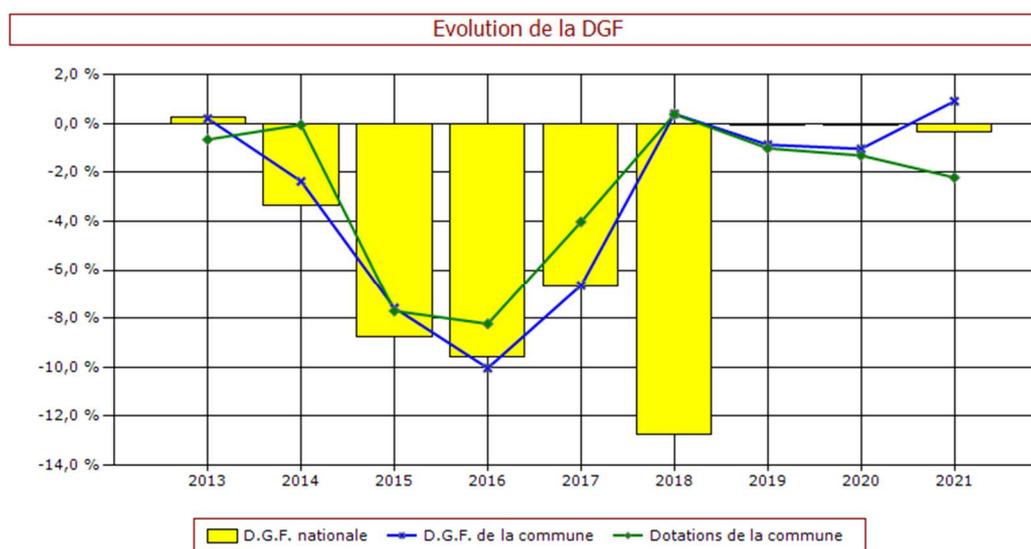
L'évolution de la DGF est contrastée en fonction des dotations :

- La Dotation Forfaitaire (DF) diminue de - 0.2 % par rapport à 2020 (- 6 385 €).
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de + 9.9 % (+ 33 152 €).
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de + 3.1 % (+ 20 095 €).
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) baisse de - 4.8 % (- 11 280 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement progresse de + 0.9 % (+ 35 582 €) en 2021 pour atteindre 3 901 614 €.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol. 2020/2021	Evol. 2020/2021
Dotation forfaitaire	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 651 921	-0,2%	-6 385
dont Dotation de base	3 628 435	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	-2,5%	-67 244
dont Dotation superficière	-32 596	-61 883	-916	-14 743	-42 988	22 135	-151,5%	65 123
dont Dotation de compensation	-51 129	-32 314	-27 955	-30 322	-24 256	-28 520	17,6%	-4 264
dont Contribution redressement	-434 965	-215 432	-630					
+ Dotation aménagement	1 094 120	1 124 440	1 169 656	1 180 738	1 207 726	1 249 693	3,5%	41 967
dont DSUCS	530 422	572 589	598 319	619 582	640 297	660 392	3,1%	20 095
dont DSR	278 498	289 738	310 618	322 964	334 406	367 558	9,9%	33 152
dont DNP	285 200	262 113	260 719	238 192	233 023	221 743	-4,8%	-11 280
= DGF	4 203 865	3 924 556	3 940 271	3 906 288	3 866 032	3 901 614	0,9%	35 582
	-469 096	-279 309	15 715	-33 983	-40 256	35 582		

Depuis 2014, la Dotation Globale de Fonctionnement a fortement baissé avec la mise en place d'une contribution des collectivités au redressement des comptes publics dans le cadre du pacte de responsabilité. Cette contribution aura coûté à la Ville de Morlaix **1 250 461 €** sur la période 2014 - 2018.



Les compensations fiscales représentent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2021.

Les compensations fiscales diminuent de - 39,0 % € (- 276 919 €), par rapport à l'année 2020, pour atteindre 433 009 €. En effet, depuis 2021, **les compensations TH sont intégrées au produit de la TH** (chapitre 73).

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) constitue une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. L'article 41 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 précise que le montant de la dotation unique de compensation de la taxe professionnelle est désormais porté à zéro.

€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compensations TH	411 723	568 505	614 969	660 470	692 214	
Compensations FB	19 432	7 761	7 388	8 256	8 107	423 434
Compensation FNB	11 904	11 041	9 647	9 643	9 607	9 575
Compensations TP	45 259	14 086				
TOTAL Compensations	488 318	601 393	632 004	678 369	709 928	433 009

La dotation pour les titres sécurisés (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité) progresse de + 29.4 % (+ 6 087 €) pour se fixer à 26 797 € en 2021.

✓ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** : Il s'agit principalement du loyer du Théâtre et de divers immeubles. Ce chapitre augmente de + 13.4 % (+ 46 875 €).

Le loyer du Théâtre augmente de + 0.4 % (+ 914 €) et les locations de divers bâtiments (Dialogues, CDG29, CMPP, la Cave des Jacobins, antenne relais Orange, etc.) baissent de - 9.1 % (- 9 944 €).

En 2021, tous les terrains du lotissement de Kermaria étant vendus, et l'ensemble des travaux réalisés, il y a eu lieu de reverser au budget principal de la Ville l'excédent constaté afin de procéder à la clôture de ce budget annexe. Ce reversement s'est élevé à 53 441 €.

On retrouve également dans ce chapitre la redevance pour la concession GAZ de GRDF (8 918 €).

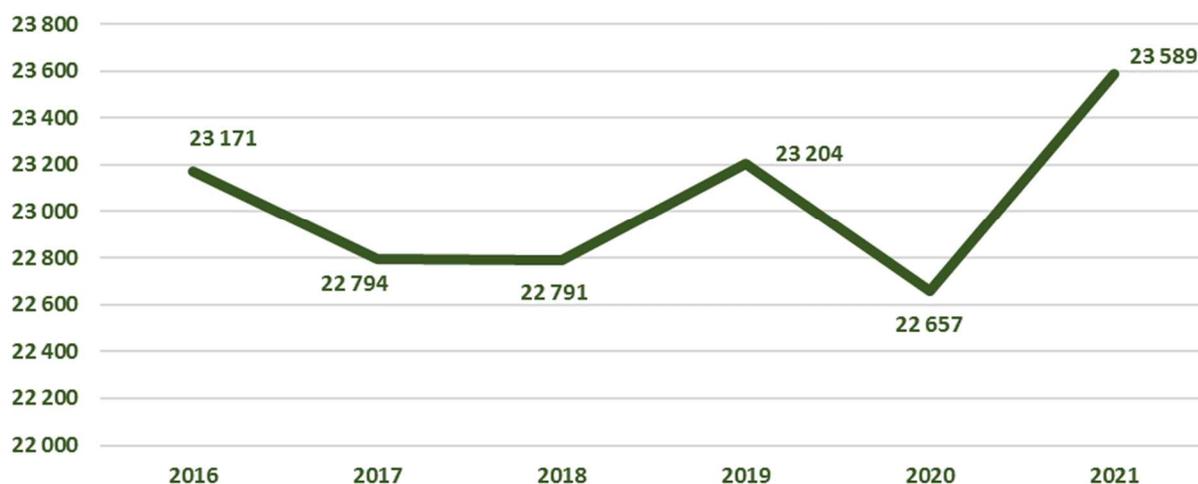
✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre est constitué pour 2 939 € du remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance.

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections** : Il s'agit des travaux en régie, des moins-values de cession. Ce chapitre diminue de - 81.7 % (- 497 600 €) pour atteindre 111 681 €. En 2020, 516 091 € avaient été inscrits sur ce chapitre afin d'étaler les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire (transfert de charges d'exploitation).

Les travaux en régie (compte 722) sont en baisse de - 4.3 % (- 3 774 €) et s'élèvent à 83 461 €. Les moins-values de cessions (compte 776) sont inscrites pour un montant de 25 033 € en 2021 (cession de terrains).

Le compte 777 « quote-part des subventions d'investissement » s'élève à 3 187 €. Il enregistre à son crédit le montant des subventions inscrites en recette aux comptes 131 et 133, viré au résultat de l'exercice, par le débit du compte 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en K€)



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

La structure du budget permet de financer les charges fixes dites « récurrentes » telles que le paiement du personnel et le remboursement de la dette par des ressources sûres versées de façon régulière, que sont les 12^{ièmes} des dotations de l'État et du produit de la fiscalité.

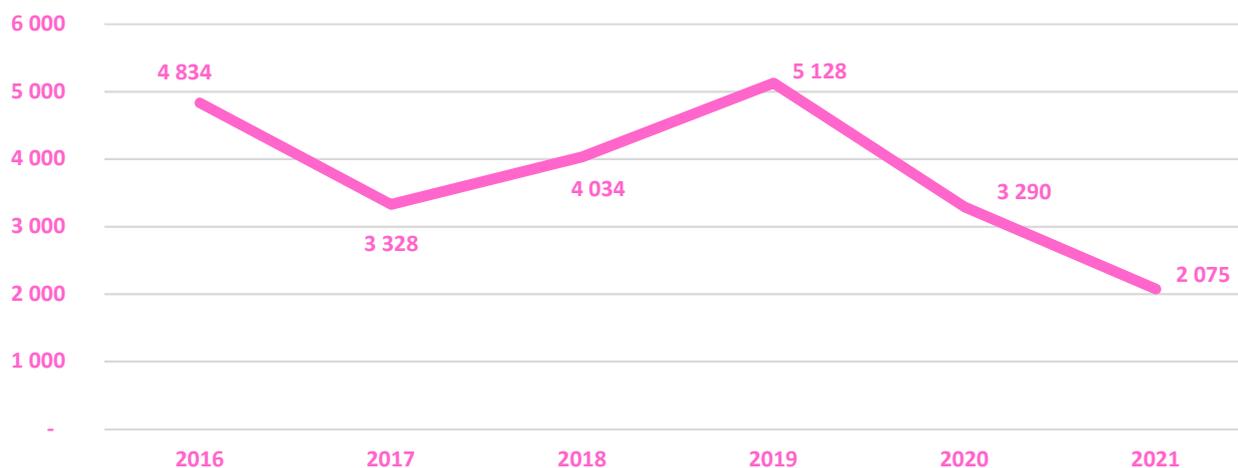
FONCTIONNEMENT	
Total des dépenses de fonctionnement (A)	22 692 491
Total des recettes de fonctionnement (B)	23 700 237
Résultat de fonctionnement de l'exercice (C=B-A)	1 007 746
Excédent de fonctionnement reporté 2020 (D)	1 066 803
(E=C+D) Excédent Global de Fonctionnement	2 074 549

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à 22 692 491 €, tandis que les recettes représentent 23 700 237 €.

Le solde de **+ 1 007 746 €** correspond au résultat de l'exercice 2021, auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'exercice 2020 pour un montant de **+ 1 066 803 €**.

L'excédent global de fonctionnement 2021 s'élève donc à **2 074 549 €**.

Résultats de fonctionnement (en K€)



1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	6 490 784	28,6%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	513 588	2,3%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 437 386	19,6%
3	CULTURE	2 667 999	11,8%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 261 715	5,6%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 241 416	5,5%
6	FAMILLE	2 021 563	8,9%
7	LOGEMENT	66 404	0,3%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	3 974 469	17,5%
9	ACTION ECONOMIQUE	17 167	0,1%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 692 491	100,0%

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels : secrétariat général, intérêts de la dette, amortissement, fournitures diverses, informatique, téléphonie, vêtements de travail, produits d'entretien, assurances, service logistique, etc. **28.6 %**

1/ Sécurité et salubrité publiques : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique, propreté urbaine. **2.3 %**

2/ Enseignement et formation : restauration scolaire, garderies, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées. **19.6 %**

3/ Culture : musée, bibliothèques, service animation et culturel, Espace des sciences, subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées. **11.8 %**

4/ Sport et jeunesse : subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine. **5.6 %**

5/ Intervention sociale et santé : subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale CCAS), DRE (dispositif de réussite éducative...) **5.5 %**

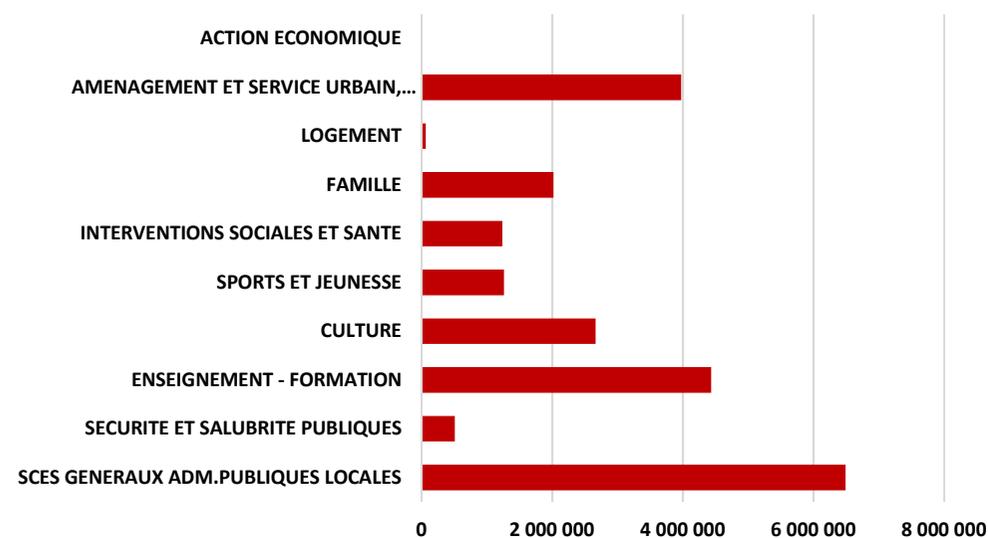
6/ Famille : centres de loisirs, personnel, subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (ADAJE, Carré d'As, ORPAM...) **8.9 %**

7/ Logement : service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH). **0.3 %**

8/ Aménagement et service urbain, environnement : entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux (96 470 m²). **17.5 %**

9/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales. **0.1 %**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021 (par fonction)



1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :

Service	Libellé	CA 2020	CA 2021	Evol. Montant 2020/2021	Evol % 2020/2021
06	POLE PETITE ENFANCE	2	2	- 1	-25,7%
10	SECRETARIAT GENERAL	64 658	49 981	- 14 677	-22,7%
13	COMMUNICATION	57 866	62 385	4 519	7,8%
15	AFFAIRES CULTURELLES	103 676	917 287	813 612	784,8%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	65 469	82 827	17 358	26,5%
17	BIBLIOTHEQUE	74 729	70 940	- 3 789	-5,1%
18	ANIMATIONS	23 156	11 762	- 11 394	-49,2%
19	CABINET	3 645	4 118	474	13,0%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	16 280	28 277	11 998	73,7%
22	EDUCATION 1	412 214	482 669	70 455	17,1%
23	VIE ASSOCIATIVE	1 225 627	300 807	- 924 820	-75,5%
24	SPORTS ANIMATION	9 327	8 278	- 1 049	-11,2%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	112 700	119 938	7 239	6,4%
26	PISCINE	11 065	16 138	5 074	45,9%
27	EDUCATION 2	303 775	281 263	- 22 511	-7,4%
29	SERVICE JEUNESSE	30 071	255 397	225 326	749,3%
30	POLICE MUNICIPALE	25 309	24 590	- 719	-2,8%
33	FINANCES	3 859 366	3 859 686	320	0,0%
34	MARCHES ASSURANCES	158 224	166 814	8 590	5,4%
35	MAGASIN	298 757	260 857	- 37 899	-12,7%
36	ECONOMAT	38 075	27 892	- 10 183	-26,7%
40	BUREAU D'ETUDES	6 049	5 015	- 1 034	-17,1%
42	URBANISME	144 878	117 789	- 27 089	-18,7%
43	PROPRETE URBAINE	213 738	197 874	- 15 864	-7,4%
44	ESPACES PUBLICS	543 765	493 952	- 49 813	-9,2%
45	PATRIMOINE BÂTI	475 431	298 282	- 177 149	-37,3%
46	ESPACES VERTS	149 772	152 095	2 323	1,6%
47	GARAGE	219 202	255 252	36 050	16,4%
48	FLUIDES	526 667	607 197	80 530	15,3%
50	RESSOURCES HUMAINES	12 503 224	13 141 033	637 808	5,1%
51	INFORMATIQUE	118 568	168 292	49 724	41,9%
52	C.H.S.C.T.	17 690	24 104	6 414	36,3%
53	TELEPHONIE	134 189	157 313	23 124	17,2%
54	LOGISTIQUE	5 370	8 155	2 785	51,9%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	31 507	22 151	- 9 355	-29,7%
57	LA VIRGULE		12 076	12 076	
TOTAL		21 984 039	22 692 491	708 452	3,2%

En 2021, on constate une progression des dépenses de fonctionnement de + 3.2 % (+ 708 452 €) par rapport à l'exercice précédent.

Les plus fortes hausses concernent les affaires culturelles (subventions inscrites en 2020 sur le service 23), les affaires générales (numérisation des actes), l'enseignement, le service jeunesse, le garage, les fluides, les ressources humaines et l'informatique.

Les principales baisses sont enregistrées par les services du secrétariat général, les animations culturelles, la vie associative (subventions inscrites en 2021 sur le service 15), le magasin et l'économat ainsi que l'urbanisme, le patrimoine bâti et les affaires juridiques.

1.3 INVESTISSEMENT

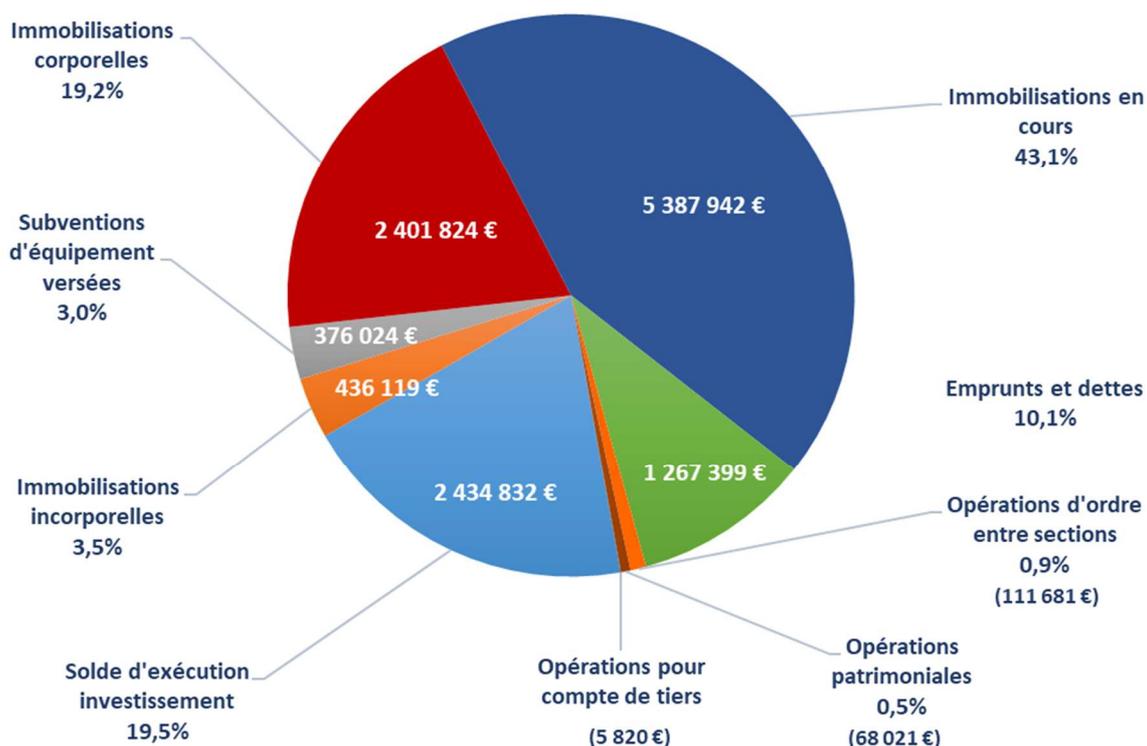
La section d'investissement s'élève à 12 489 660 € pour des crédits votés de 14 962 692 €, soit un taux de réalisation de 83.5 %. Les dépenses d'investissement sont en baisse de - 16.2 % (- 2 420 693 €) par rapport à l'exercice 2020.

1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :

➤ DEPENSES :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	Libellé	BP 2021 + reports	DM 2021	Budgeté 2021	CA 2021	% réalisé
001	Solde d'exécution investissement		2 434 832	2 434 832	2 434 832	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	885 471	-45 946	839 526	436 119	51,9%
204	Subventions d'équipement versées	362 826	42 300	405 126	376 024	92,8%
21	Immobilisations corporelles	2 377 438	364 419	2 741 858	2 401 824	87,6%
23	Immobilisations en cours	6 241 364	-205 983	6 035 381	5 387 942	89,3%
16	Emprunts et dettes	2 318 100	-45 000	2 273 100	1 267 399	55,8%
27	Autres immobilisations financières	5 000		5 000		
020	Dépenses imprévues	2 901	4 970	7 871		
040	Opérations d'ordre entre sections	94 000		94 000	111 681	118,8%
041	Opérations patrimoniales	70 000	50 000	120 000	68 021	56,7%
45	Opérations pour compte de tiers	86 000	-80 000	6 000	5 820	97,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 443 100	2 519 592	14 962 692	12 489 660	83,5%

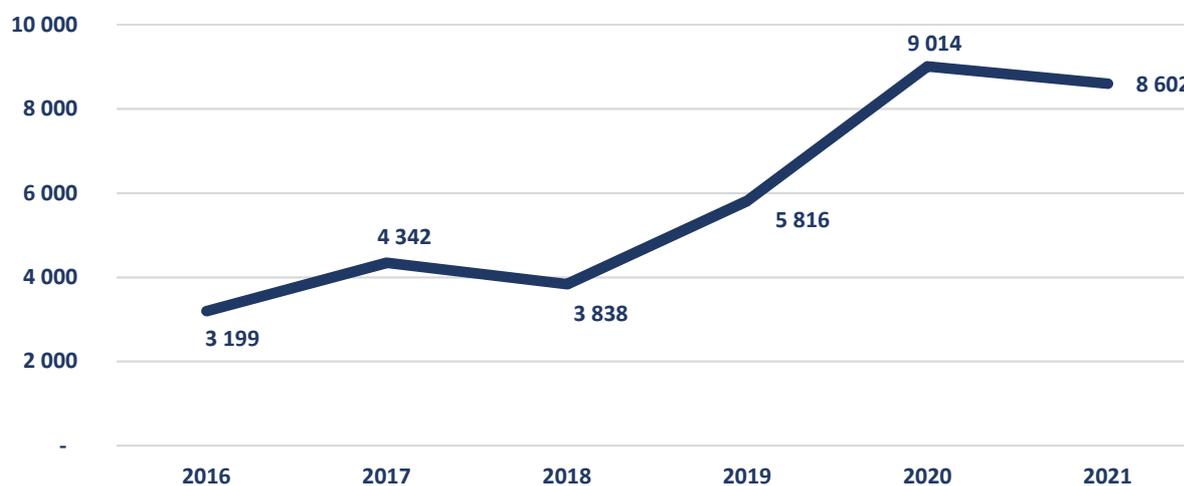
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 (par nature)



Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de plusieurs grandes masses :

- Le remboursement en capital de la dette pour 1 267 399 € ;
- Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2020 pour un montant de 2 434 832 € ;
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie et des plus-values sur cessions estimées pour l'année 2021 à 111 681 € ;
- Les dépenses patrimoniales pour 68 021 € qui regroupent l'insertion des frais d'études (intégration des comptes 23 aux comptes 21) ;
- Les opérations pour compte de tiers inscrites pour 5 820 € ;
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 8 601 908 € (chapitres 20, 204, 21 et 23).

Evolution des dépenses d'équipement (en K€)

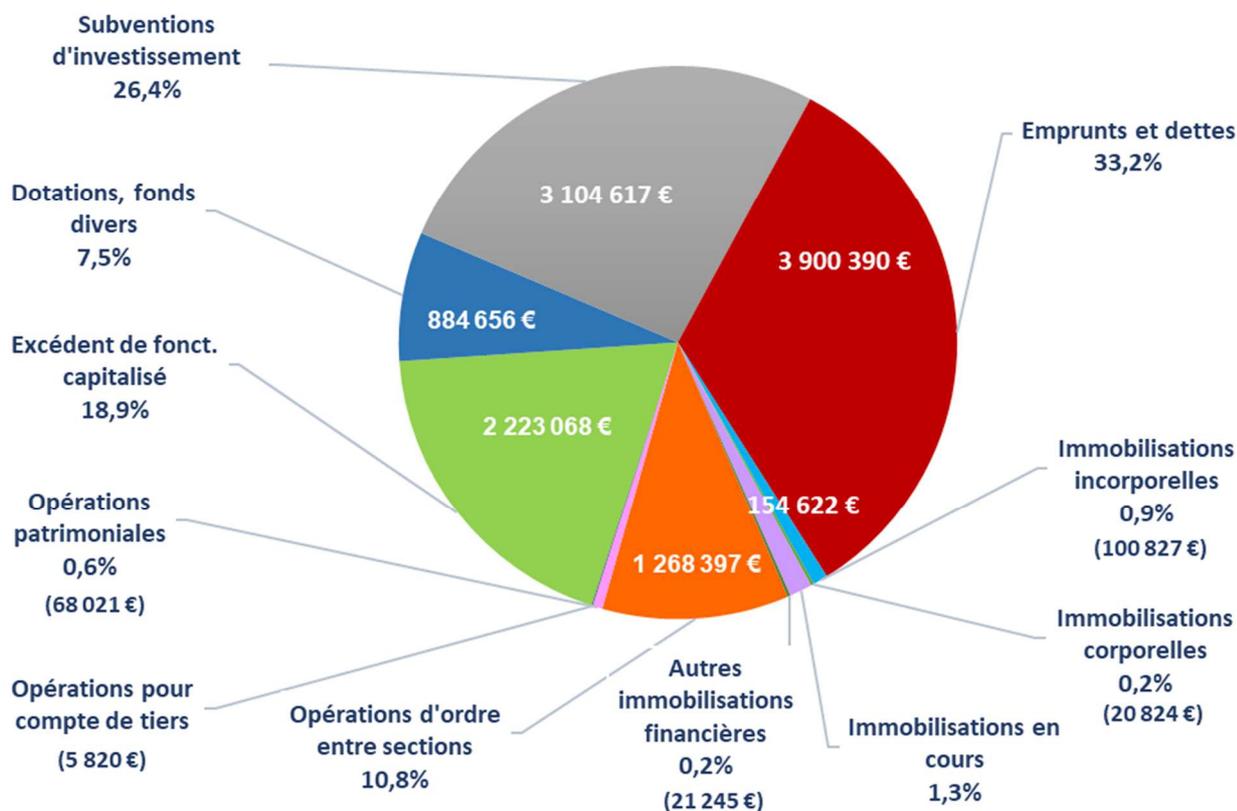


Les dépenses d'équipement comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions ou participations versées à des tiers pour réaliser des investissements (chapitre 20).

➤ **RECETTES :**

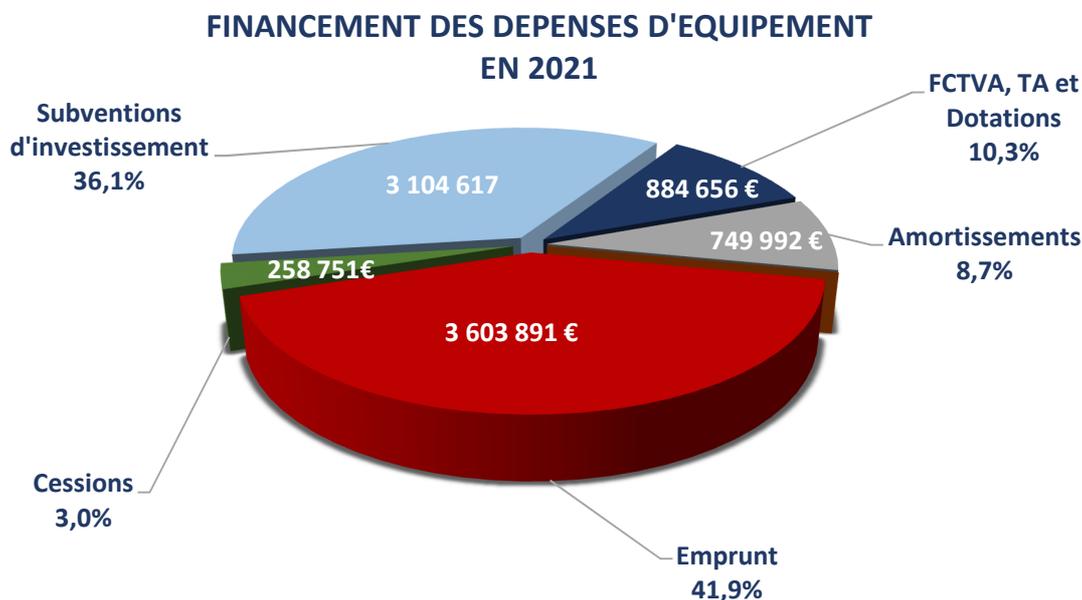
SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Chapitre	Libellé	BP 2021 + reports	DM 2021	Budgeté 2021	CA 2021	% réalisé
1068	Excédent de fonct. capitalisé		2 223 068	2 223 068	2 223 068	100,0%
10	Dotations, fonds divers	760 000	133 487	893 487	884 656	99,0%
13	Subventions d'investissement	3 904 508	236 205	4 140 713	3 104 617	75,0%
16	Emprunts et dettes	5 378 772	-748 131	4 630 641	3 900 390	84,2%
20	Immobilisations incorporelles		100 287	100 287	100 827	100,5%
21	Immobilisations corporelles				20 824	
23	Immobilisations en cours				154 622	
024	Produits de cessions d'immo.	283 000	37 800	320 800		
27	Autres immobilisations financières	26 000		26 000	21 245	81,7%
021	Autofinancement	1 000 000	514 536	1 514 536		
040	Opérations d'ordre entre sections	934 820	52 340	987 160	1 268 397	128,5%
041	Opérations patrimoniales	70 000	50 000	120 000	68 021	56,7%
45	Opérations pour compte de tiers	86 000	-80 000	6 000	5 820	97,0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 443 100	2 519 592	14 962 692	11 752 487	78,5%

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 (par nature)



Le remboursement du capital de l'emprunt (1 267 399 €) est assuré par l'autofinancement de l'exercice (1 007 746 €) et une partie des amortissements (259 653 €).

Le FCTVA (718 224 €), la taxe d'aménagement (62 944 €), les dotations (103 488 €), les subventions obtenues (3 104 617 €), les cessions (258 751 €), une part des amortissements (749 992 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement de 8 601 908 € avec un emprunt mobilisé à hauteur de 3 603 891 € en 2021.



DETAIL DES SUBVENTIONS INSCRITES AU CA 20201 :

Opé	Libellé	Nature	Libellé	BP 2021 + DM	CA 2021	REPORTS SUR 2022
2031	ETUDES	1328	AUTRES	30 000	-	
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	52 338	-	
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	1347	DSIL	26 800	8 040	18 503
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	1341	DETR	23 750	23 750	
		1347	DSIL	50 000	50 000	
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	1347	DSIL	21 660	21 658	
21315	-ECOLE DIWAN - MELLE DE KERNEGUES	1347	DSIL	26 800	8 040	9 644
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE ET MAISON 9 GRAND'RUE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	418 578	424 867	
		1322	REGIONS	149 838	481 392	
		1323	DEPARTEMENTS	638 573	638 573	
		1328	AUTRES	323 000	-	
		1347	DSIL	324 753	224 752	100 000
32402	CHAPELLE ST-MATTHIEU	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	17 000	17 280	
32405	TRAVAUX MAISON 9 GRAND'RUE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	7 000	7 047	
32601	PLATEFORME CULTURELLE LA VIRGULE	1328	AUTRES	100 000	70 694	29 306
		1347	DSIL	175 554	175 552	
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	1322	REGIONS	51 548	-	51 548
		1323	DEPARTEMENTS	50 295	50 295	
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	1341	DETR	200 000	60 000	140 000
52001	TRAVAUX MAISON DE QUARTIER ZOLA	1347	DSIL	40 000	12 000	28 000
81200	ORDURES MENAGERES - CONTAINERS	13251	GFP DE RATTACHEMENT	19 685	26 000	
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	1323	DEPARTEMENTS	109 000	43 623	
		13251	GFP DE RATTACHEMENT	62 857	62 857	
		1341	DETR	56 250	71 244	
		1342	AMENDES DE POLICE	52 943	52 943	
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	1341	DETR	111 600	82 907	28 693
82205	TRAVAUX VOIE D ACCES AU PORT	1323	DEPARTEMENTS	120 000	-	120 000
		13241	COMMUNES MEMBRES DU GFP	130 000	-	130 000
		13251	GFP DE RATTACHEMENT	400 000	-	400 000
		1347	DSIL	220 000	210 211	69 789
82421	INSTALLATION JEUX DANS LES QUARTIERS	1348	AUTRES	-	150 000	
		1323	DEPARTEMENTS	30 891	30 891	
		1347	DSIL	100 000	100 000	
TOTAL				4 140 713	3 104 617	1 125 483

RESULTAT CUMULE ET RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021 :

INVESTISSEMENT	
Total des dépenses d'investissement (F)	10 054 828
Total des recettes d'investissement (G)	11 752 487
Résultat d'investissement de l'exercice (H=G-F)	1 697 658
Déficit d'investissement reporté 2020 (I)	-2 434 832

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2021 s'élèvent à **10 054 828 €**.

Les ressources de financement de l'investissement sont de **11 752 487 €** et se décomposent comme suit :

- recettes d'investissement de l'exercice = 9 529 419 €
- excédent de fonctionnement 2020 capitalisé = 2 223 068 €

Le solde de la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement cumulé de 737 174 € :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2021	
Dépenses (001) (J=H+I)	-737 174
(Déficit de financement)	

SOLDE DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2021	
Neutre	61 263

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	
• résultat de l'exercice (C)	1 007 746
• résultat antérieur reporté (D)	1 066 803
Résultat à affecter (E=C+D)	2 074 549

AFFECTATION	
* en réserve sur compte 1068	675 911
* report en fonctionnement sur compte R002 (excédent)	1 398 639

Des ressources excédentaires de la section de fonctionnement augmentent les recettes disponibles pour le financement de l'investissement, ce qui participe à la création d'un excédent global de clôture (fonds de roulement) :

- autofinancement de fonctionnement de l'exercice = 1 007 746 €
- excédent de fonctionnement reporté 2020 = 1 066 803 €

Le Solde Global de Clôture (ou fonds de roulement en fin d'exercice) du Compte Administratif 2021 est donc de 1 337 376 € (J+E).

Affectation : Le résultat global de la section de fonctionnement est positif (+ 2 074 549 €). Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : affectation à l'article 1068 de 737 174 – 61 263 (restes à réaliser) = **675 911 €**. Le reliquat (2 074 549 – 675 911) de **1 398 639 €** est reporté en recettes de fonctionnement (au R002).

1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

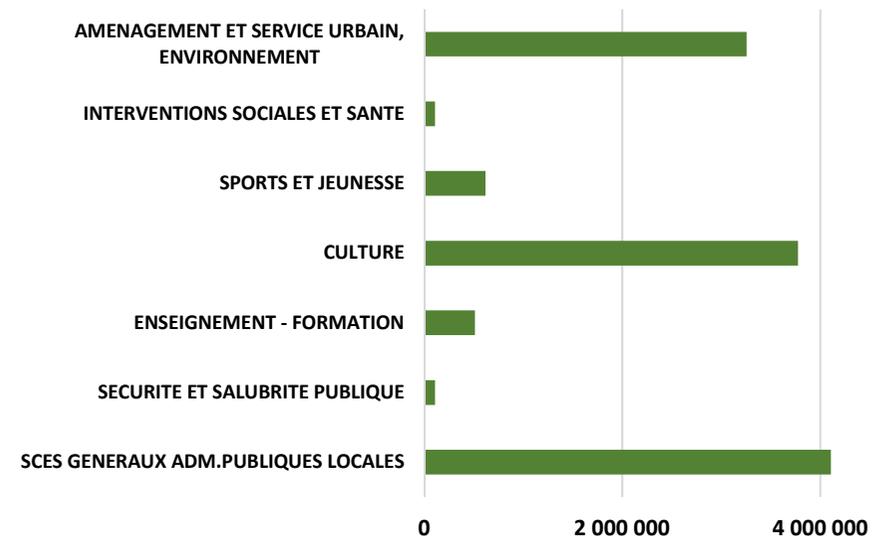
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	4 108 164	32,9%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	109 103	0,9%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	512 479	4,1%
3	CULTURE	3 777 102	30,2%
4	SPORTS ET JEUNESSE	617 643	4,9%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	109 533	0,9%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	3 255 636	26,1%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 489 660	100,0%

Les crédits d'investissement consommés en 2021 s'élèvent à 12 489 660 € :

- ✓ Services généraux (32.9 %) : remboursement de l'emprunt (1 267 399 €), matériel informatique (achat d'ordinateurs portables, vidéoprojecteurs) et téléphonique (bornes wifi, etc.), moyens des services (nettoyeurs vapeur, petits matériels, deux véhicules, remorque) climatisation Hôtel de Ville, diagnostic thermique de divers bâtiments, travaux cimetière Saint-Augustin, etc.
- ✓ Sécurité et salubrité publiques (0.9 %) : participation à la caserne des pompiers de Morlaix (remboursement du capital), mise aux normes des horodateurs (panneaux claviers, migration vers smartphone).
- ✓ Enseignement (4.1 %) : remplacement de la couverture du préau et de menuiseries à l'école Jean Piaget, désamiantage des sols et remplacement de la couverture et étanchéité toiture terrasse à l'école Jean Jaurès, remplacement des sols et travaux de peinture à l'école Gambetta, remplacement de menuiseries à l'école Diwan, et mobiliers scolaires (rideaux, meubles), matériels informatiques (ordinateurs, tablettes, et écrans interactifs dans le cadre d'un appel à projet), etc.
- ✓ Culture (30.2 %) : réfection de la toiture zinc de la bibliothèque les Ailes du Temps, maîtrise d'œuvre et achèvement des travaux de la plateforme culturelle (achat de mobilier), études, maîtrise d'œuvre et travaux dans le cadre de la réhabilitation du Musée des Jacobins, conservation préventive des œuvres (sarcophage égyptien), entretien de la cloche de l'église Saint-Melaine, toiture et bardage de la Maison à Pondalez, etc.
- ✓ Sports et jeunesse (4.9 %) : remplacement de menuiseries salle Aurégan, travaux d'extension des vestiaires de Ty Dour et pose d'un sanitaire public, installation d'un carport bois stade de Kéranroux, maîtrise d'œuvre et travaux du plateau footballistique de Coat Serho, aménagement de vestiaires publics et création d'un pédiluve à la piscine, entretien des équipements sportifs et des stades, achats de matériels sportifs (filets, prises pour la SAE, table de tennis), etc.
- ✓ Intervention sociale (0.9 %) : remplacement de menuiseries et aménagement d'un vestiaire PMR à la salle Zoé Puyo.
- ✓ Aménagements urbains (26.1 %) : modernisation de l'éclairage public rue Gambetta, signalisation (marquage horizontal, radars pédagogiques, barrières, aménagements cyclables), divers travaux de voirie (rue Borgnis Desbordes, Hent Coz-St Charles, rue des Champs, rue de Kermadiou, aménagement école de Ploujean, hyper-centre, etc.), mur de soutènement rue des Vieilles Murailles, achèvement des travaux de la voie d'accès au Port, aménagement paysager de la rampe St-Nicolas, garde-corps place Allende, acquisitions de bâtiment (impasse Kermahotou, 36, rue du Mur), achèvement des travaux du skate-park, remboursement EPF (îlot Gambetta) attribution de compensation (suite transfert compétence eaux pluviales), etc.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

(par fonction)



1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :

OPERATION	OPERATION LIBELLE	BP 2021+DM	MANDATE 2021	REPORT SUR 2022	% REALISATION
002	TRAVAUX EN REGIE	90 000	83 461		92,7%
1150	AFFECTATION RESULTAT	2 434 832	2 434 832		100,0%
1151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	1 224 000	1 212 366		99,0%
1155	CESSION D'ACTIF	0	25 033		
1156	REGULARISATIONS COMPTABLES	1 120 000	68 021		6,1%
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES	7 871	0		
020102	MATERIEL MOBILIER LOGISTIQUE	0	2 331		
02051	MATERIEL INFORMATIQUE	179 106	40 172	170 884	22,4%
02052	MATERIEL TELEPHONIQUE	65 865	27 902		42,4%
02071	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	34 520	15 222		44,1%
02072	TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	91 400	53 003		58,0%
02073	TRAVAUX BATIMENTS KERNEGUES	36 530	16 378		44,8%
02081	MOYEN DES SERVICES	231 999	194 902	532	84,0%
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	41 900	41 748		99,6%
113	POMPIERS, INCENDIE ET SECOURS	58 100	58 010		99,8%
165	CAUTION	0	210		
2031	ETUDES	82 406	36 175		43,9%
204	FONDS DE CONCOURS	178 652	153 652	12 500	86,0%
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	106 211	103 846		97,8%
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	109 304	106 739		97,7%
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	151 231	147 890		97,8%
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	56 000	56 844		101,5%
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	24 486	26 608		108,7%
21315	ECOLE DIWAN - MELLE DE KERNEGUES	57 788	57 757		99,9%
21316	ECOLE PRIMAIRE EMILE CLOAREC	3 000	2 369		79,0%
21318	ECOLE C. CAER - MELLE ET PRIMAIRE	65 000	15 291	37 260	23,5%
32107	TRAVAUX DIVERS BIBLIOTHEQUE	25 000	24 760		99,0%
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE ET MAISON 9 GRAND'RUE	3 166 160	3 093 853	241 593	97,7%
32402	CHAPELLE ST-MATTHIEU	1 456	0		
32404	EGLISE ST-MARTIN	4 300	4 071		94,7%
32405	TRAVAUX MAISON 9 GRAND'RUE	6 000	5 179		86,3%
32406	THEATRE	5 700	5 612		98,5%
32410	EGLISE ST-MELAINE	5 000	4 832		96,6%
32601	PLATEFORME CULTURELLE LA VIRGULE	641 643	638 795		99,6%
41101	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS SPORTIFS	30 089	27 089		90,0%
41104	ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	9 400	4 987		53,1%
41106	GYMNASSE DU CHATEAU	1 500	0	1 547	0,0%
41109	SALLE OMNISPORTS DU TY-DOUR -LE LAUNAY-	136 771	136 771		100,0%
41110	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS	5 000	9 260		185,2%
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	21 820	17 142	1 461	78,6%
41203	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE PETANQUE	3 200	0		
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	1 000 674	390 765	431 803	39,1%
41301	PISCINE MUNICIPALE	32 844	31 630		96,3%
52001	TRAVAUX MAISON DE QUARTIER ZOLA	126 000	109 533		86,9%
81200	ORDURES MENAGERES - CONTAINERS	26 000	0		
81301	PROPRETE URBAINE	6 000	6 400		106,7%
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	69 000	68 405		99,1%
81607	SIGNALISATION	103 930	91 927	2 421	88,5%
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	1 032 570	969 915	8 146	93,9%
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	167 752	133 021		79,3%
82205	TRAVAUX VOIE D ACCES AU PORT	1 086 056	1 058 201		97,4%
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	116 789	104 632		89,6%
82401	ACQUISITION VENTE TERRAINS	15 500	3 205		20,7%
82404	ACHAT D'IMMEUBLES BATIS DIVERS	143 000	142 072		99,4%
82414	RESTRUCTURATION ILOT DU DOSSEN	216 000	137 644	156 073	63,7%
82421	INSTALLATION JEUX DANS LES QUARTIERS	238 072	222 729		93,6%
82431	DEMOLITION ET REHABILITATION DE SITES	56 863	50 899		89,5%
82432	INONDATIONS	6 403	5 603		87,5%
82439	ETUDES ET TRAVAUX - ARRETES DE PERIL	6 000	5 820		97,0%
82440	LIAISON VILLE HAUTE - VILLE BASSE	0	4 148		
TOTAL		14 962 692	12 489 660	1 064 219	83,5%

OPERATIONS AYANT DES REPORTS SUR 2022

1.4 SITUATION FINANCIERE

1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :

€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	22 988 614	22 571 466	22 604 615	23 021 060	22 123 153	23 241 605
- Charges de fct. courant	19 630 421	19 738 520	19 731 225	20 026 724	19 486 943	20 736 987
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 358 193	2 832 946	2 873 389	2 994 336	2 636 210	2 504 618
+ Solde exceptionnel large	-167 950	-208 739	6 985	-122 969	-63 026	-239 583
= Produits exceptionnels larges*	169 696	90 627	184 691	64 481	144 737	88 200
- Charges exceptionnelles larges*	337 646	299 367	177 706	187 450	207 763	327 783
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 190 243	2 624 207	2 880 374	2 871 367	2 573 184	2 265 036
- Intérêts	352 618	329 648	289 146	280 096	273 052	275 863
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 837 625	2 294 558	2 591 228	2 591 270	2 300 132	1 989 172
- Capital	1 242 653	1 066 164	969 505	946 358	1 075 226	1 267 189
= EPARGNE NETTE (EN)	1 594 973	1 228 395	1 621 724	1 644 912	1 224 906	721 983

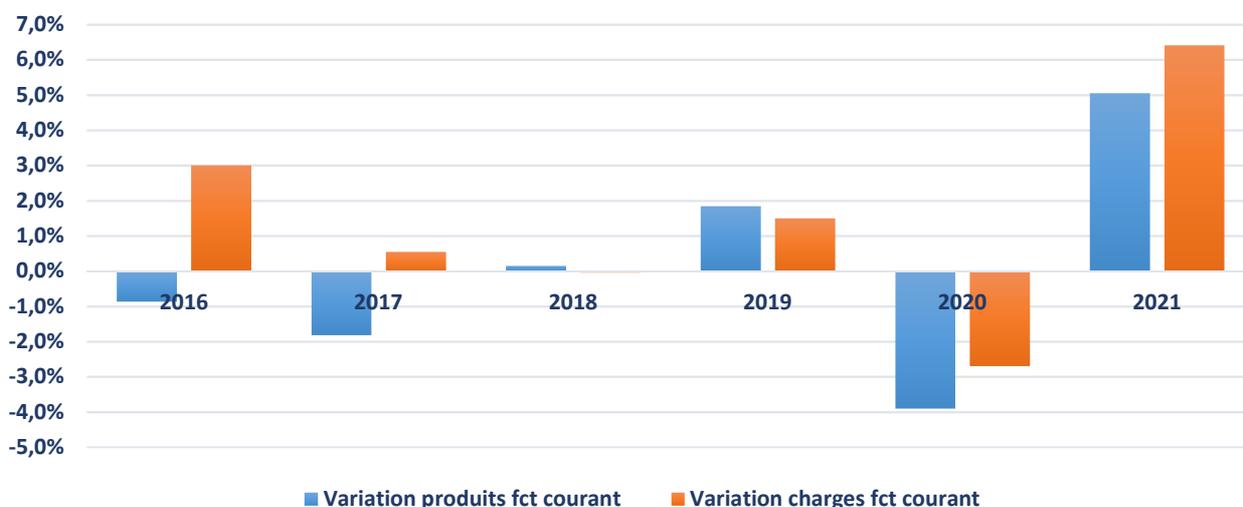
* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

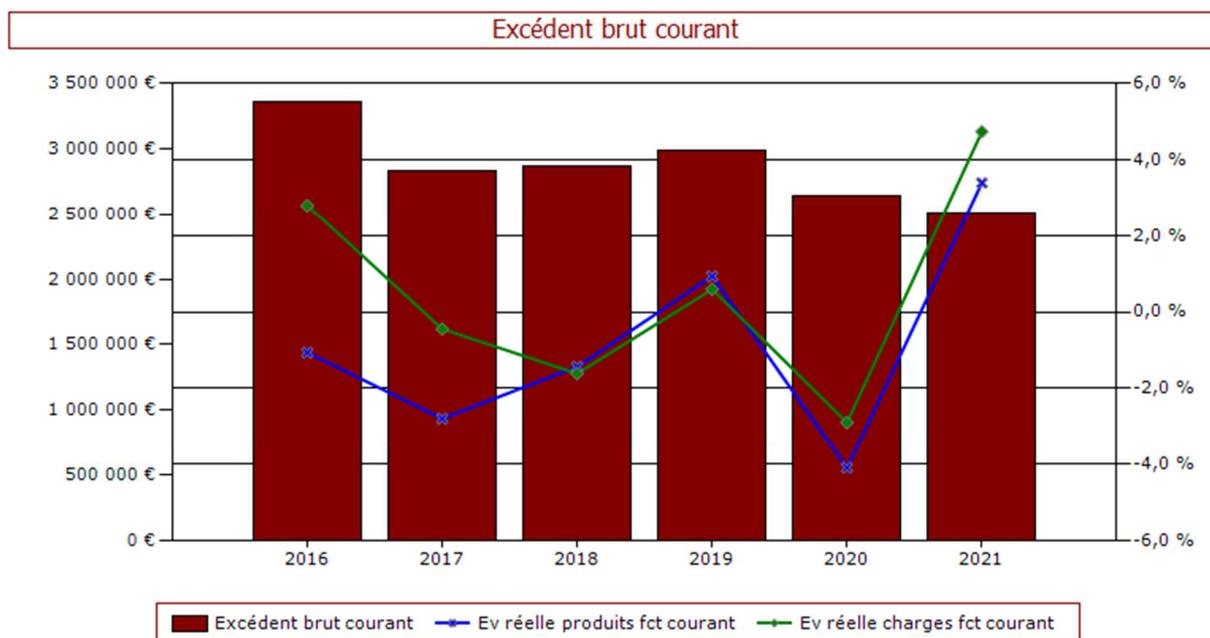
L'**Excédent Brut Courant** (EBC) ou épargne courante, est la différence entre les produits courants et les charges courantes, dont on retire le résultat financier (essentiellement les charges financières, c'est-à-dire les intérêts des emprunts). Il permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.

Les produits de fonctionnement courant (ensemble des produits de fonctionnement à l'exception des produits financiers et exceptionnels) ont augmenté de + 5.1 % (+ 1 118 452 €) alors que les charges de fonctionnement courant (ensemble des dépenses de fonctionnement sauf les frais financiers et les charges exceptionnelles) ont augmenté que de + 6.4 % (+ 1 250 043 €).

Même si l'**effet de ciseau** (les produits baissent et les charges augmentent) a disparu depuis 2018, les capacités d'épargne de la Ville continuent à se dégrader.

En 2021, on constate que la croissance des charges est supérieure à celle des produits.





L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Il est égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts).

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

En 2021, l'épargne de gestion diminue de - 12,0 % (- 308 149 €) pour atteindre 2 265 035 € dû notamment à l'augmentation des charges exceptionnelles (subvention d'équilibre des budgets annexes de la Cuisine centrale et de Langolvas).

L'Epargne Brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

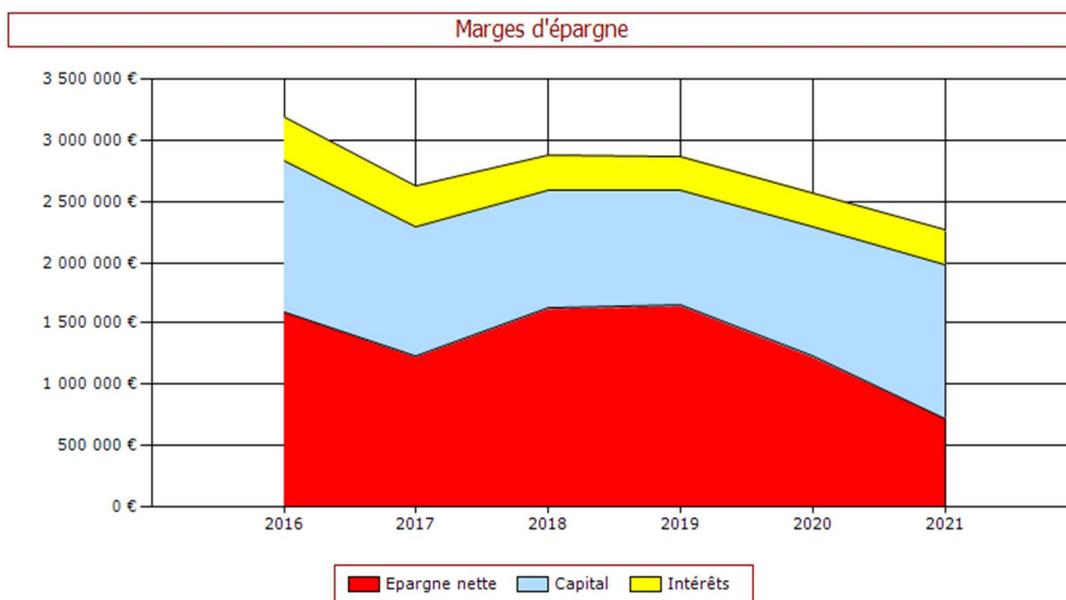
En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

En 2021, les capacités d'épargne de la Ville diminuent par rapport à l'exercice précédent. En effet, l'épargne brute atteint 1 989 172 € soit - 13.5 % (- 310 960 €) par rapport à l'exercice précédent avec un remboursement des intérêts de la dette qui augmente de + 1.0 % (+ 2 812 €).

L'**Epargne Nette**, qui correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette, **a chuté de - 41.1 %** (- 502 924 €) entre 2020 et 2021. Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.



Le **Taux d'Epargne Brute** correspond à l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette ou pour investir. Il atteint 8.4 % en 2021 contre 10.2 % en 2020. Il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

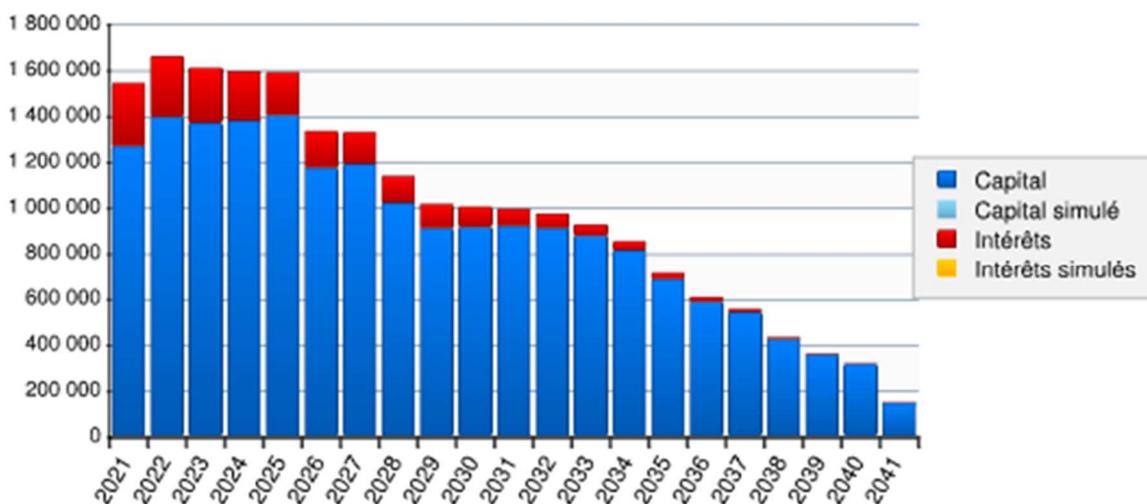
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :

Au 31/12/2021, l'encours de la dette s'élève à 17 296 148 €, réparti sur 16 emprunts, dont la durée de vie résiduelle est de 14 ans et 9 mois pour un taux d'intérêt moyen de 1.61 %.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
17 296 148 €	1,61%	14 ans et 9 mois	7 ans et 7 mois	16

Dette par nature	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	14	16 611 131 €	1,64%
Revolvings non consolidés	1	685 017 €	0,79%
Lignes de trésorerie	1	0 €	0,00%
Total dette	16	17 296 148 €	1,61%
Lignes de trésorerie - Disponible		1 000 000 €	
Total dette + disponible		18 296 148 €	

Flux de remboursement : le plan d'extinction de la dette montre une baisse des remboursements (capital + intérêts) en 2021, une augmentation entre 2022 et 2025 et une nette diminution à partir de 2026.

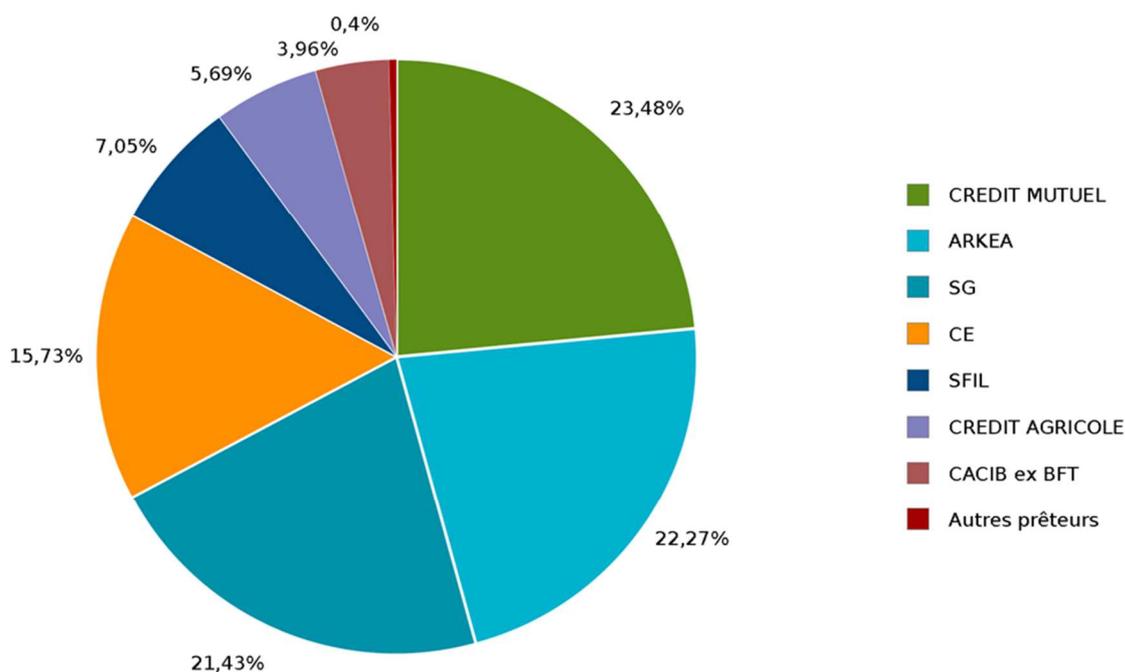


La dette est répartie à 99.7 % sur du taux fixe et à 0.3 % sur du taux variable.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 241 617 €	99,68%	1,61%
Variable	54 531 €	0,32%	0,00%
Ensemble des risques	17 296 148 €	100,00%	1,61%

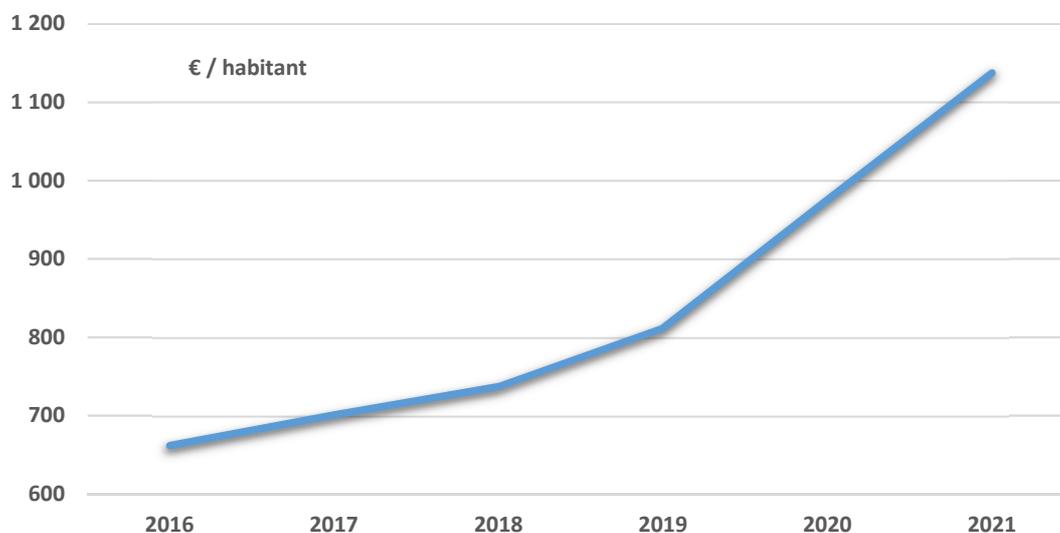
En 2021, l'encours de dette de la Ville de Morlaix est détenu majoritairement par le groupe Crédit Mutuel (45.8 %), la Société Générale (21.4 %), le Crédit Agricole (y compris ses filiales) qui représente 16.7 % de notre dette et la Caisse d'Épargne avec 15.7 %.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT MUTUEL	4 060 750 €	23,5%
ARKEA	3 851 250 €	22,3%
SOCIETE GENERALE	3 706 226 €	21,4%
CAISSE D'EPARGNE	2 720 563 €	15,7%
SFIL CAFFIL	1 218 750 €	7,0%
CREDIT AGRICOLE	984 274 €	5,7%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	685 017 €	4,0%
Autres prêteurs	69 317 €	0,4%
Ensemble des prêteurs	17 296 148 €	100,0%



ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT :

La dette par habitant a augmenté de + 72.0 % entre 2016 et 2021 pour atteindre 1 138 €/habitant en 2021.



(moyenne de la strate en 2020 : 846 €/habitant contre 976 €/habitant pour la Ville de Morlaix)

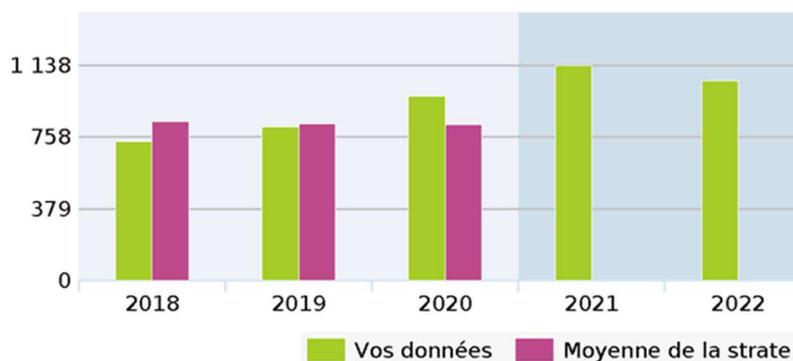
1.4.3 SOLVABILITE :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours (en montant)	10 759 371	10 954 425	11 484 921	12 538 563	14 663 337	17 296 148
Epargne Brute (en montant)	2 837 625	2 294 558	2 591 228	2 591 270	2 300 132	1 989 172
Encours / Epargne brute (en année)	3,8	4,8	4,4	4,8	6,4	8,7

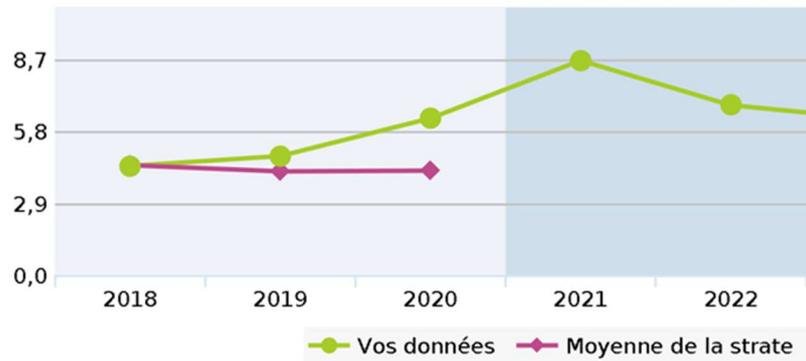
La **capacité de désendettement** est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d’années qu’il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l’intégralité de son encours de dette, en supposant qu’elle y consacre toutes ses ressources disponibles (son épargne brute).

La Ville de Morlaix peut rembourser sa dette en 8.7 années (contre 6.4 ans en 2020).

Encours de dette en euros par habitant :

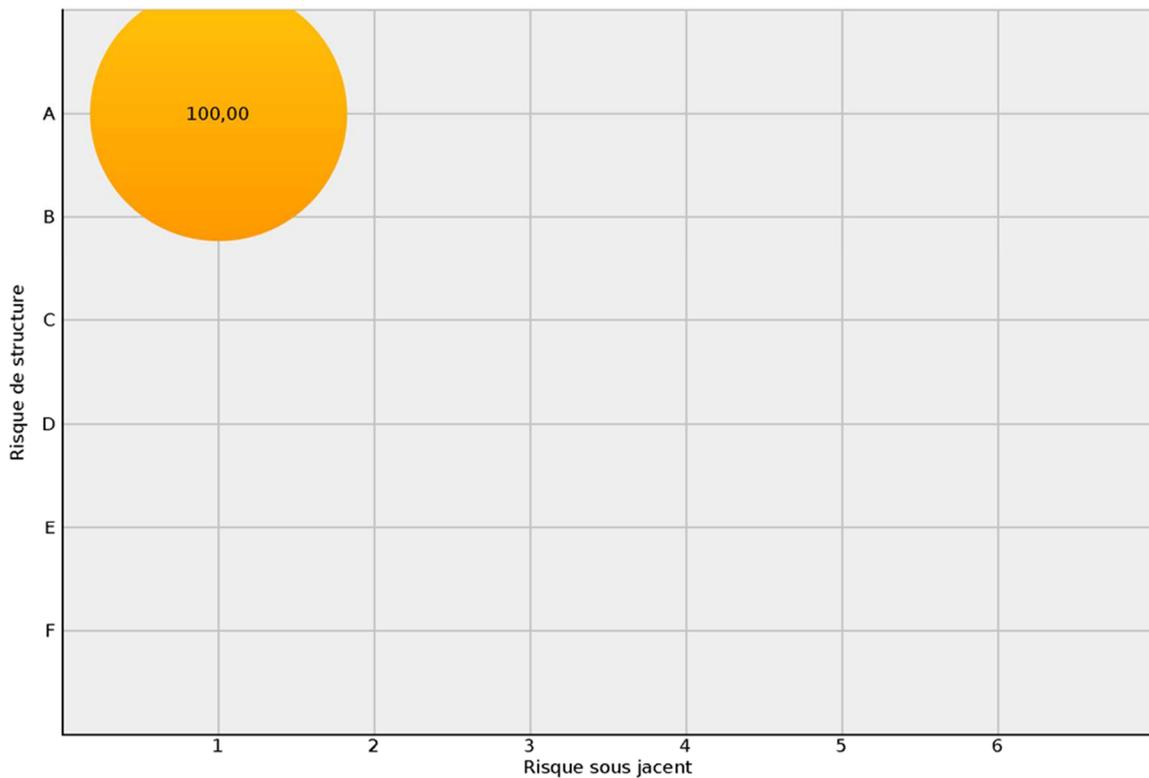


Ratio de désendettement (en années) :



Dettes selon la charte de bonne conduite :

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser (Cf. graphique ci-dessous).



Depuis 2017, l'encours de dette de la Ville de Morlaix ne comprend plus d'emprunt structuré.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)

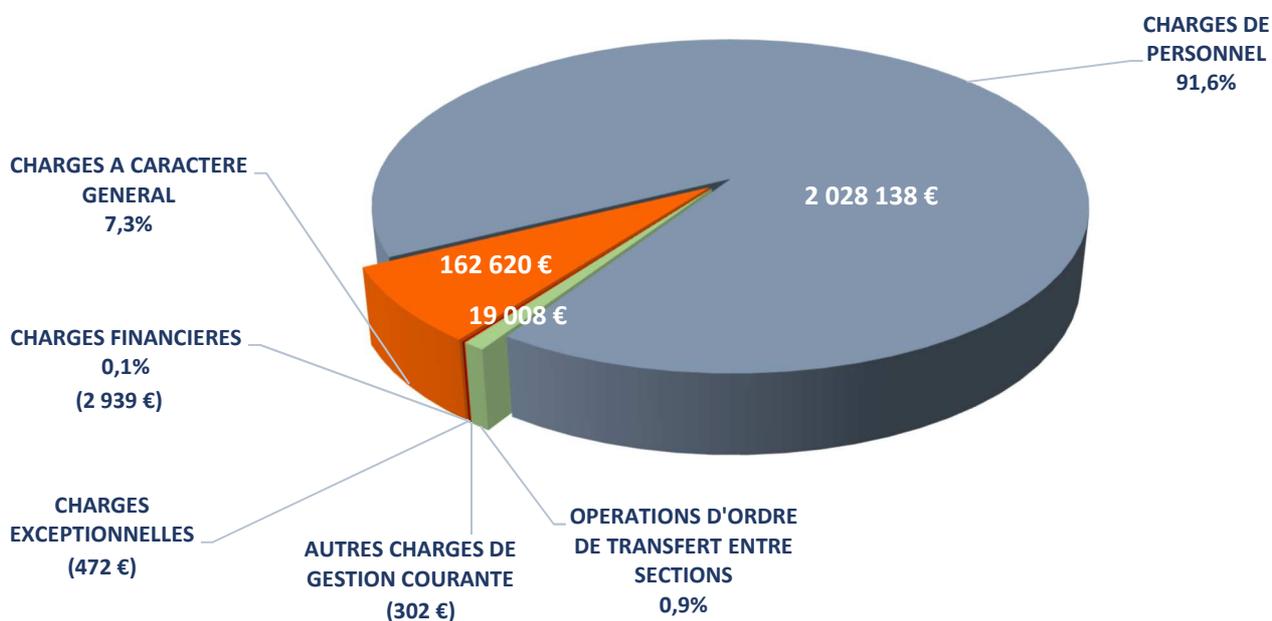
2.1.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 213 479 €. Elles sont en progression de + 5.8 % (+ 121 174 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	154 957	132 957	162 620	22,3%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 885 056	1 932 523	2 028 138	4,9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 032	23 137	19 008	-17,8%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 084	73	302	311,7%
66	CHARGES FINANCIERES	4 270	3 615	2 939	-18,7%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			472	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 062 398	2 092 305	2 213 479	5,8%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 (par nature)



➤ **RECETTES :**

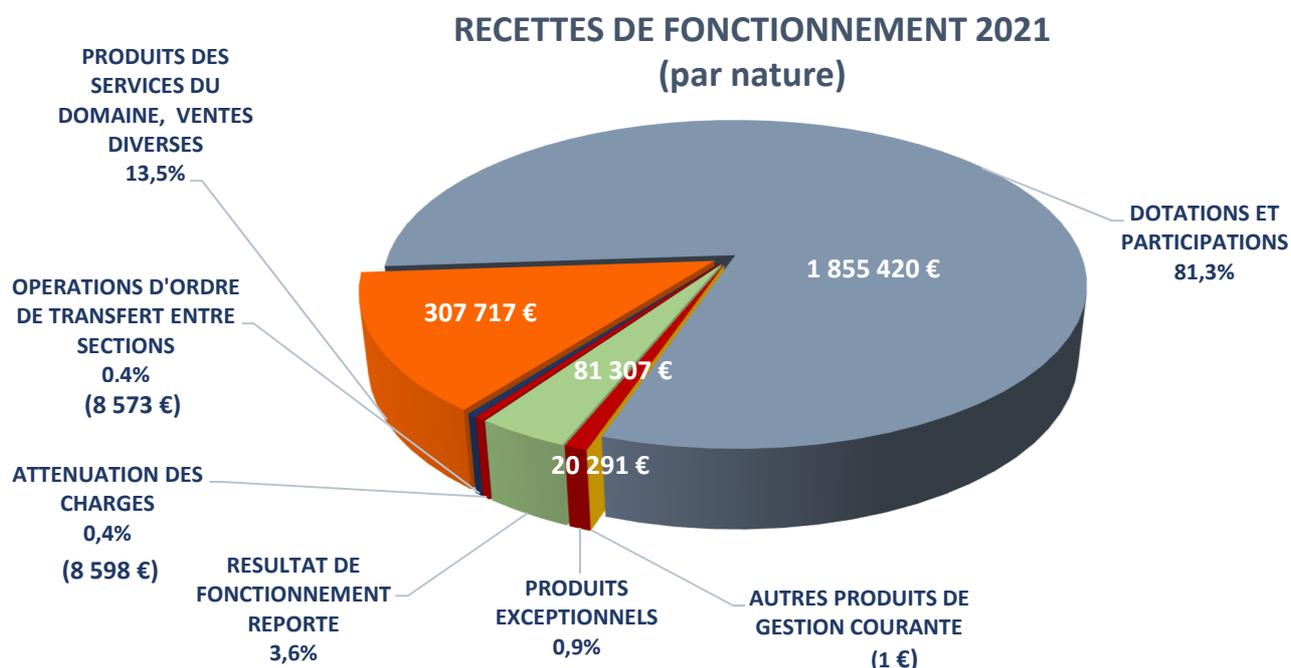
Les recettes de fonctionnement atteignent 2 281 907 € en 2020 soit + 5.0 % de plus que l'année précédente (+ 108 295 €). Les dotations distribuées par les différents partenaires (CAF, Conseil Général, Morlaix Communauté, MSA et la Ville de Saint-Martin-des-Champs) ont progressé de + 16.0 % (+255 396 €).

En 2021, la subvention d'équilibre versée par la Ville s'élève à 1 025 000 € contre 600 000 € en 2020 et 800 000 € en 2019 (Cf. p.8).

On constate un **résultat de fonctionnement reporté qui s'élève à 81 307 €** en 2021.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	78 837	149 553	81 307	-45,6%
013	ATTENUATION DES CHARGES	8 133	7 695	8 598	11,7%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 547	1 142	8 573	650,7%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	278 194	255 654	307 717	20,4%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 841 812	1 600 024	1 855 420	16,0%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2	2	1	-43,3%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	426	159 542	20 291	-87,3%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 211 950	2 173 612	2 281 907	5,0%

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	149 553	81 307	68 428	-15,8%
--	----------------	---------------	---------------	---------------

**2.1.2 INVESTISSEMENT :**➤ **DEPENSES :**

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 79 668 €, ce qui représente une baisse de - 29.0 % (- 32 501 €) par rapport au compte administratif 2020.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	4 547	1 142	8 573	650,7%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		65 661	15 304	-76,7%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 594	20 249	20 925	3,3%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 329	13 553	34 866	157,3%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	34 445	11 563		-100,0%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		71 915	112 169	79 668	-29,0%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être découpées en quatre masses :

- **Les opérations d'ordre** pour 8 573 € (amortissement des subventions d'investissement, dotations aux provisions pour créances douteuses).
- **Le solde du remboursement de la subvention** reçue de la CAF pour 15 304 € concernant l'indemnisation des travaux effectués au PPE (multi accueil). En effet, une subvention d'investissement « Plan Rénovation » a été accordée en 2015 pour « réparation immobilière sur malfaçons » au Multi Accueil Petit Pas. Il avait été convenu que si la Ville obtenait réparation de ces dégâts, elle rembourserait la CAF à concurrence de l'aide versée.
- **Les dépenses d'équipement et travaux** pour un montant de 34 866 € :
 - Travaux de peinture pour la ferme des enfants : 9 635 €
 - Travaux de décroissance au PPE (reprise de faux-plafonds) : 4 871 €
 - Fourniture et pose de stores enrouleurs au PPE : 3 736 €
 - Remplacement menuiseries (crèche collective, ferme des enfants, LAEP) : 4 020 €
 - Achat de matériel de puériculture : 4 059 €
 - Achat d'une cabane de jeux pour le jardin du PPE : 2 711 €
 - Achat d'une armoire réfrigérée (crèche) : 1 620 €
 - Achats divers (tapis, ludobasket, voiture en bois, chariot, tabouret sur roulettes, barnum alu, chaises, tables, etc.) : 4 214 €
- **Le remboursement du capital de l'emprunt CAF**, réalisé pour financer la construction du Pôle Petite Enfance, qui s'élève à 20 925 € en 2021.

➤ **RECETTES :**

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	9 850	42 606	15 371	-63,9%
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	17 032	23 137	19 008	-17,8%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 978	22 146	12 907	-41,7%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 661	39 651		-100,0%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		114 521	127 540	47 286	-62,9%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		42 606	15 371	-32 382	-310,7%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		192 159	96 678	36 046	-62,7%

Les recettes d'investissement du compte administratif 2021 sont de trois types :

- L'excédent d'investissement inscrit pour 15 371 €
- Les opérations d'ordre entre sections (dotations aux amortissements) pour 19 008 €
- Les subventions d'investissements (achat de mobilier et équipements) pour 12 907 €

Pour l'exercice 2021, il apparaît donc un **déficit d'investissement de – 32 382 €**.

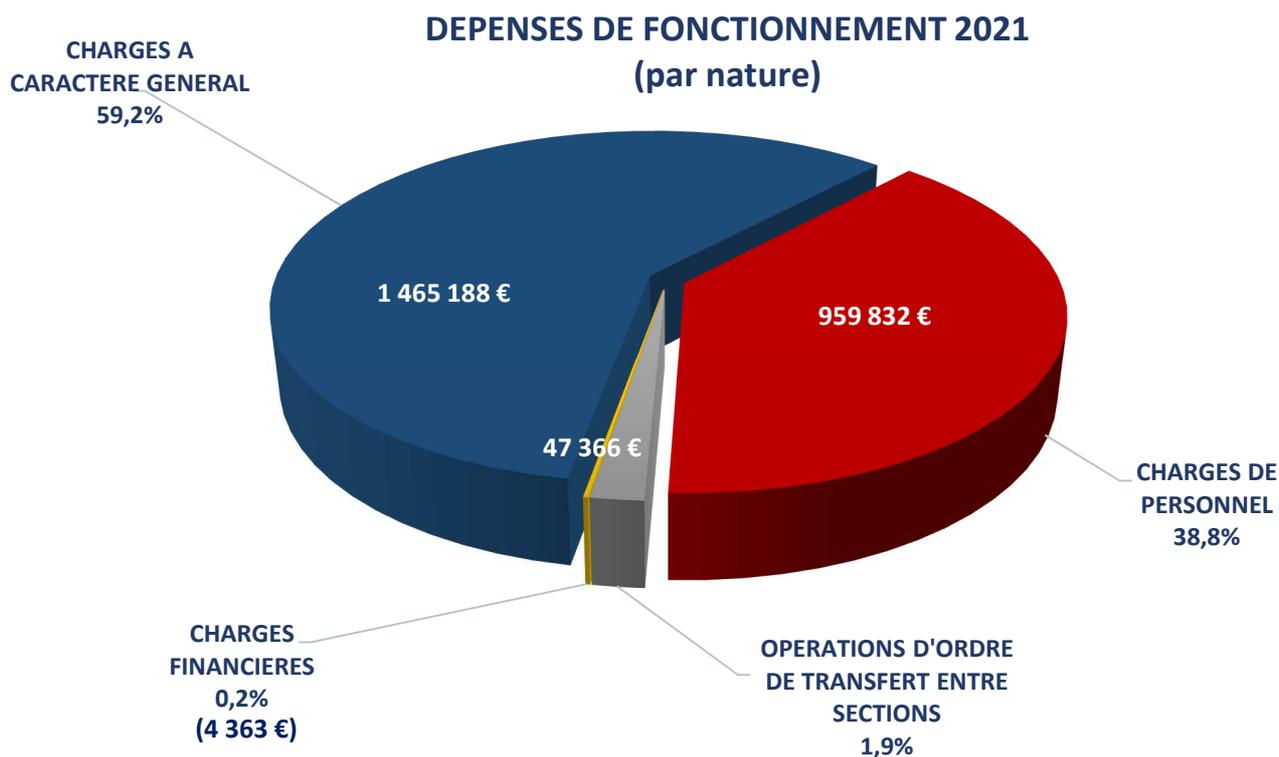
2.2 CUISINE CENTRALE

2.2.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 476 748 €. Elles progressent de + 13,5 % (+ 295 167 €) par rapport à 2020.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 229 605	1 136 543	1 465 188	28,9%
012	CHARGES DE PERSONNEL	959 334	978 724	959 832	-1,9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 148	61 034	47 366	-22,4%
66	CHARGES FINANCIERES	6 100	5 280	4 363	-17,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 288 187	2 181 581	2 476 748	13,5%



Le **coût de revient moyen d'un repas** diminue pour atteindre **4.03 €/repas** (4.93 €/repas en 2020).

Cela s'explique essentiellement par la diminution des coûts de personnel. En effet, ces charges ont diminué entre 2020 et 2021 de - 1.9 % (- 18 892 €), alors que 172 546 repas de plus ont été fabriqués (+ 39.0 %).

Ainsi, on constate une baisse du coût de revient avec une augmentation importante du nombre de repas livrés : 614 790 en 2021 contre 442 244 en 2020 du fait du confinement et de la fermeture des écoles du 17 mars au 22 juin 2020.

La hausse d'activité s'explique également par la prise en charge de la confection des repas de l'Ehpad de Taulé (99 résidents) et ce, depuis décembre 2020.

L'évolution des coûts doit être analysée par poste de dépenses :

✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** (+ 28.9 % soit + 328 645) :

- Cette hausse est essentiellement due aux achats de denrées alimentaires. En effet, ils augmentent de + 24.5 % (+ 235 652 €). Cela s'explique essentiellement par la crise sanitaire de 2020 où les écoles étaient restées fermées pendant la période de confinement (du 17 mars au 11 mai) avec une reprise totale le 22 juin 2020.

Cette augmentation est inférieure à celle du nombre de repas produits (+ 39.0 %). La part de dépenses pour l'achat de produits biologiques et de qualité (SIQO) en lien avec la loi Egalim s'établit à environ 20 % des dépenses de ce poste de charges en 2021.

En 2021, les coûts de fourniture des barquettes et films de scellage ont progressé de + 6.5 % (+ 1 939 €). Depuis quelques années, les barquettes jetables sont remplacées par des bacs gastronomiques inox lavables.

Cette démarche, initiée depuis plusieurs années dans le cadre du travail sur le Développement Durable et la loi EGALIM, n'a pu être déployée à d'autres clients en 2020 du fait du contexte sanitaire et de l'absence de direction pendant plus de 6 mois.

- Les charges de maintenance des installations en chaud et froid sont réparties entre le préventif (compte : 6156) et le curatif (compte : 6158). Cette année, les frais de maintenance ont fortement augmenté (+ 108.6 % soit + 22 509 €) et les interventions curatives sont à la baisse (- 6.3 % soit - 908 €) et ce malgré l'âge de l'installation (cuisine de 24 ans d'existence).
- Les achats de fournitures de produits d'entretien s'élèvent à 14 623 € en 2021 (- 3.0 % soit - 446 € par rapport à l'année précédente).
- Les achats de petits matériels diminuent de - 24.5 % (- 4 220 €) pour atteindre 13 010 €.
- Les contrats de prestations de service passés avec des entreprises augmentent de + 46.1 € (+ 6 840 €) pour atteindre 21 660 €.
- La maintenance des véhicules baisse de - 65.9 % (- 5 505 €). Cela s'explique par le remplacement d'un des deux camions en 2019.

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : elles s'élèvent à 959 832 €, soit une baisse de – 1.9 % (– 18 892 €). La refacturation est systématique entre le budget principal Ville et ce budget annexe des heures effectuées par des agents auxiliaires sur la Cuisine et des arrêts longues durées.

Pour 2021, le nombre moyen journalier de repas produits par agent présent sur le site est de 93, en très forte hausse par rapport aux années précédentes (2020 à 70.9). Cette hausse s'explique par la prise en charge des repas de l'EHPAD de Taulé (99 résidents) depuis décembre 2020, et ce à volume ETP constant.

✓ **Chapitre 66 : Charges Financières** : les charges financières diminuent de – 17.4 % en raison du taux variable de l'emprunt concernant l'extension du bâtiment réalisée en 2009.

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre** : les DAP (Dotations Aux Amortissements) baissent de – 22.4 % (– 13 668 €). Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, du matériel et des véhicules qui participent à l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28).

➤ **RECETTES :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 628 559 € en 2021, soit une croissance de + 11.4 % (+ 268 234 €).

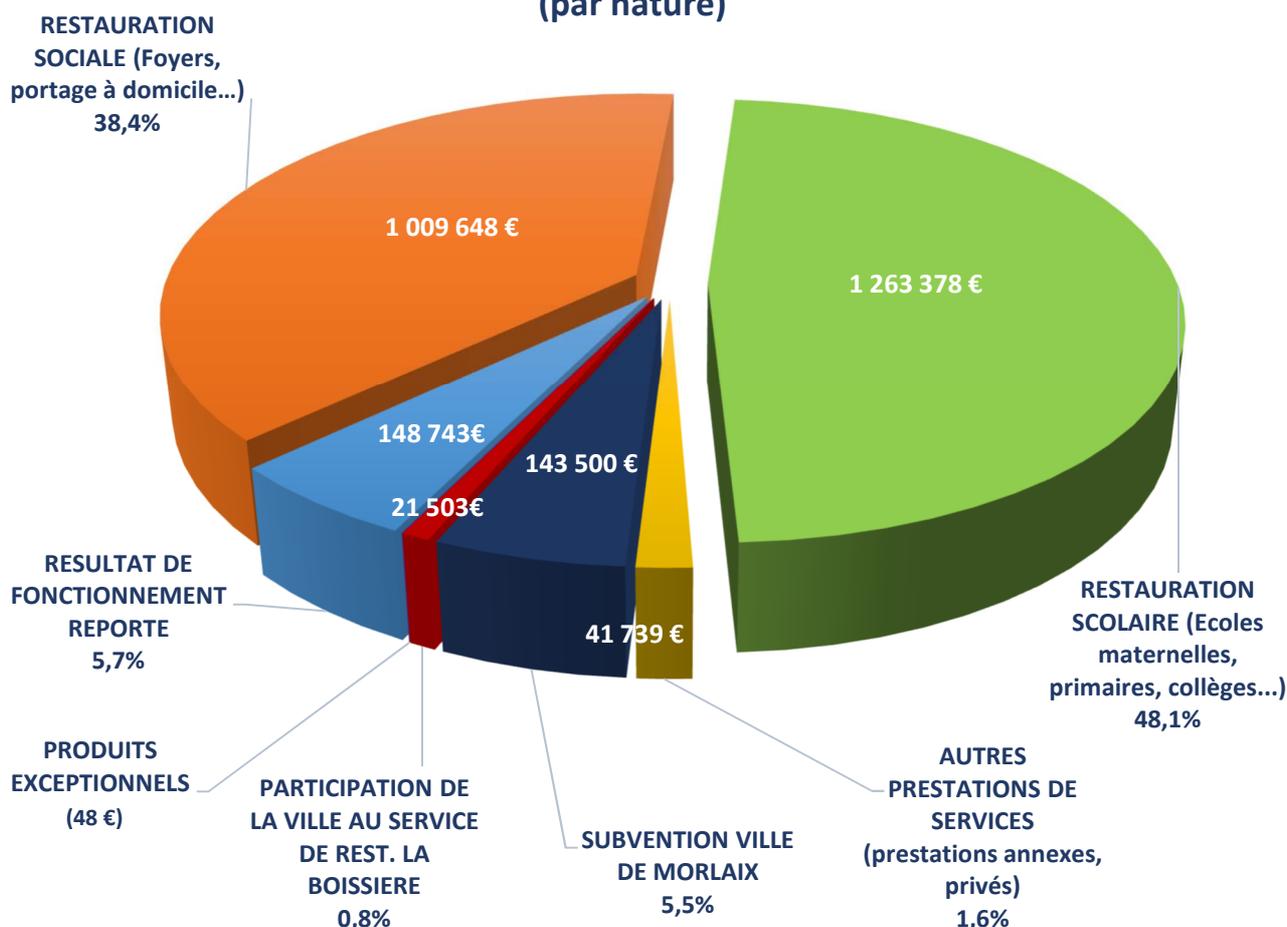
Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	145 537	77 092	148 743	92,9%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 130 217	1 780 134	2 314 765	30,0%
7066	RESTAURATION SOCIALE (foyers, portage à domicile...)	731 454	759 280	1 009 648	33,0%
7067	RESTAURATION SCOLAIRE (écoles maternelles, primaires, collèges...)	1 326 999	989 139	1 263 378	27,7%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (prestations annexes, privés)	71 763	31 714	41 739	31,6%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	105 185	500 451	165 003	-67,0%
74741	SUBVENTION VILLE DE MORLAIX	81 360	477 000	143 500	-69,9%
74741	PARTICIPATION DE LA VILLE AU SERVICE DE REST. LA BOISSIERE	23 825	23 451	21 503	-8,3%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 288	2 648	48	-98,2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 387 227	2 360 325	2 628 559	11,4%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		99 039	178 743	151 810	-15,1%

Le prix de vente moyen du repas diminue. Il est de 3.77 € en 2021 contre 4.03 € en 2020 avec un nombre de repas qui progresse fortement (+ 39.0 % soit 172 546 repas supplémentaires).

Les indices INSEE étant à la hausse, les tarifs ont été majorés lors des révisions.

Pour les nouveaux contrats, des prix de vente plus élevés seront proposés afin d'intégrer une part plus importante de produits biologiques et de qualité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 (par nature)



✓ **Chapitre 70 : Produits du domaine** : Il s'agit des recettes issues de la facturation des repas aux différents clients (communes, lycées, collèges, résidences de personnes âgées, hôpital...). Elles s'élèvent à 2 314 765 € en 2021. Le chiffre d'affaires a donc augmenté de + 30.0 % (+ 534 631 €) après l'impact de la crise sanitaire et la fermeture des écoles pendant la période de confinement en 2020.

Le nombre moyen de repas produits par jour d'activité est en hausse du fait de l'activité liée à l'EHPAD de Taulé, ce malgré les jours de fermeture des écoles en raison de la Covid-19. Toutefois, le nombre moyen de repas scolaire est en hausse ramené au nombre de jour d'activité et se porte à 2 485 repas/jour pour 117 jours d'ouverture.

✓ **Chapitre 74 : Dotations et participations** : Il s'agit de la participation de la Ville au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (21 503 €) et d'une subvention d'équilibre versée au titre de l'année 2021 pour un montant de 143 500 €, très inférieure à celle de 2020 (477 000 €) qui avait été nécessaire afin d'absorber la perte de recettes liée à la crise sanitaire.

✓ **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté** : Il s'agit du résultat de l'exercice précédent (excédent reporté au 002). Il s'élève à 148 743 € pour l'exercice 2021.

2.2.2 INVESTISSEMENT :**➤ DEPENSES :**

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 122 780 €, ce qui représente une augmentation de + 36.5 % (+ 32 817 €) par rapport au compte administratif précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	78 666	21 947	6 982	-68,2%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 546	39 148	40 818	4,3%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 783	28 868	74 980	159,7%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		193 996	89 963	122 780	36,5%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être regroupées en trois masses :

Les dépenses d'équipement pour 74 980 € :

- Achèvement des travaux d'extension du quai : 21 008 €
- Remplacement de la télésurveillance : 7 204 €
- Acquisition d'armoires mobiles chaudes : 14 259 €
- Acquisition d'un batteur mélangeur : 8 333 €
- Achat d'une marmite : 5 873 €
- Achats divers (mobilier pour les bureaux de l'extension, robot, chariot banquet, etc.) : 15 303 €
- Achat d'une cellule de refroidissement : 3 000 €

Le remboursement du capital de l'emprunt, réalisé pour financer la construction de la Cuisine, s'élève à 40 818 € en 2021. Un emprunt a été mobilisé en 2008 afin de financer les travaux d'extension de la cuisine pour un montant de 400 000 € sur 20 ans, puis un second emprunt de 250 000 € a été mobilisé en 2009.

Le déficit d'investissement 2020 reporté diminue et s'élève à 6 982 €.

➤ RECETTES :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	93 148	61 034	47 366	-22,4%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	78 666	21 947	30 000	36,7%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	234			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		172 048	82 981	77 366	-6,8%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-21 947	-6 982	-45 414	550,4%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		77 092	171 761	106 396	-38,1%

Les recettes d'investissement du Compte Administratif pour l'année 2021 sont de deux types :

- Les opérations d'ordre entre section majoritairement constituées des dotations aux amortissements (47 366 €).
- La part de l'excédent de fonctionnement 2020 mis en réserve au compte 1068 pour 30 000 €.

2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :

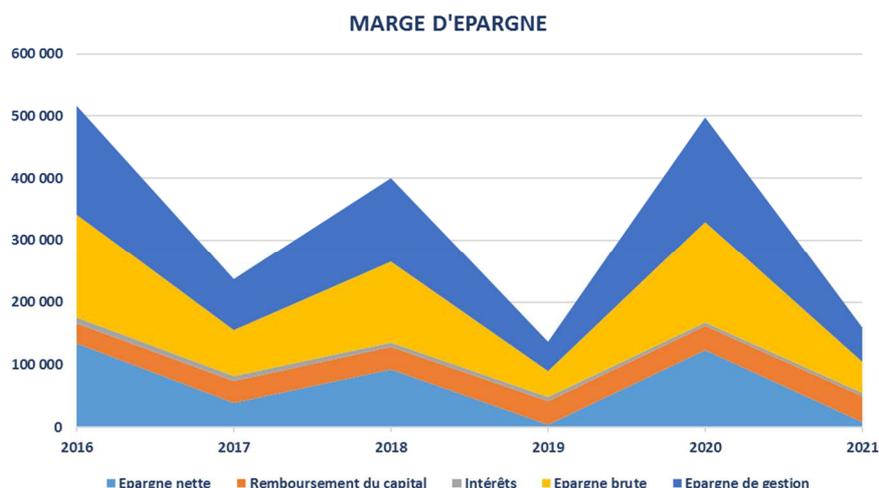
TABLEAU DES SOLDES DE FONCTIONNEMENT (TSF)			
Libellés	2019	2020	2021
Produits d'exploitation	2 130 217	1 780 134	2 314 765
Dotations et subventions	105 185	500 451	165 003
PRODUITS COURANTS	2 235 401	2 280 584	2 479 768
Charges de personnel et assimilées	959 334	978 724	959 832
Charges à caractère général	1 229 605	1 136 543	1 465 188
CHARGES COURANTES	2 188 939	2 115 267	2 425 020
EPARGNE COURANTE	46 462	165 317	54 748
Produits exceptionnels hors cessions	1 288	2 648	48
EPARGNE DE GESTION	47 751	167 966	54 796
Charges financières dues au titre de l'exercice	6 100	6 100	5 280
EPARGNE BRUTE	41 651	161 866	49 515
Remboursement des emprunts	37 546	39 148	40 818
EPARGNE NETTE	4 104	122 717	8 697
Dotations aux amortissements	88 148	61 034	47 366
Encours de dette au 1er janvier	358 103	320 557	281 408

La dette de la Cuisine Centrale s'élevait à 281 408 € au 1^{er} janvier 2021. Les emprunts souscrits en 2008 et 2009 (400 000 € et 250 000 €) ont permis de mettre progressivement la Cuisine centrale aux normes et d'obtenir l'agrément européen, d'agrandir les locaux afin d'améliorer les conditions de travail et de renouveler de nombreux équipements (camions, fours, installations frigorifiques...).

En 2021, l'**épargne de gestion** qui mesure le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses de gestion a chuté de – 113 170 €. Cette baisse est essentiellement due au versement d'une **subvention d'équilibre** qui passe de 477 000 € en 2020, conséquences de la crise sanitaire, à 143 500 € en 2021 et à la croissance des charges à caractère général (Cf. p.39). Ainsi, les produits courants ont augmenté de + 8.7 % (+ 199 183 €) alors que les charges courantes ont progressé de + 14.6 % (+ 309 753 €).

De cette épargne, il faut déduire le montant des intérêts de la dette pour obtenir l'**épargne brute** (ou autofinancement brut). Cette dernière enregistre une forte baisse de – 112 350 €.

L'**Epargne nette**, qui correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette, a également diminué de – 114 020 € entre 2020 et 2021 et s'élève à 8 697 €. Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.



2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS

2.3.1 FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 221 226 € en 2021, dont 35.8 % de charges de personnel (proportion inférieure à celle de 2020) et 61.1 % de contrats et fournitures.

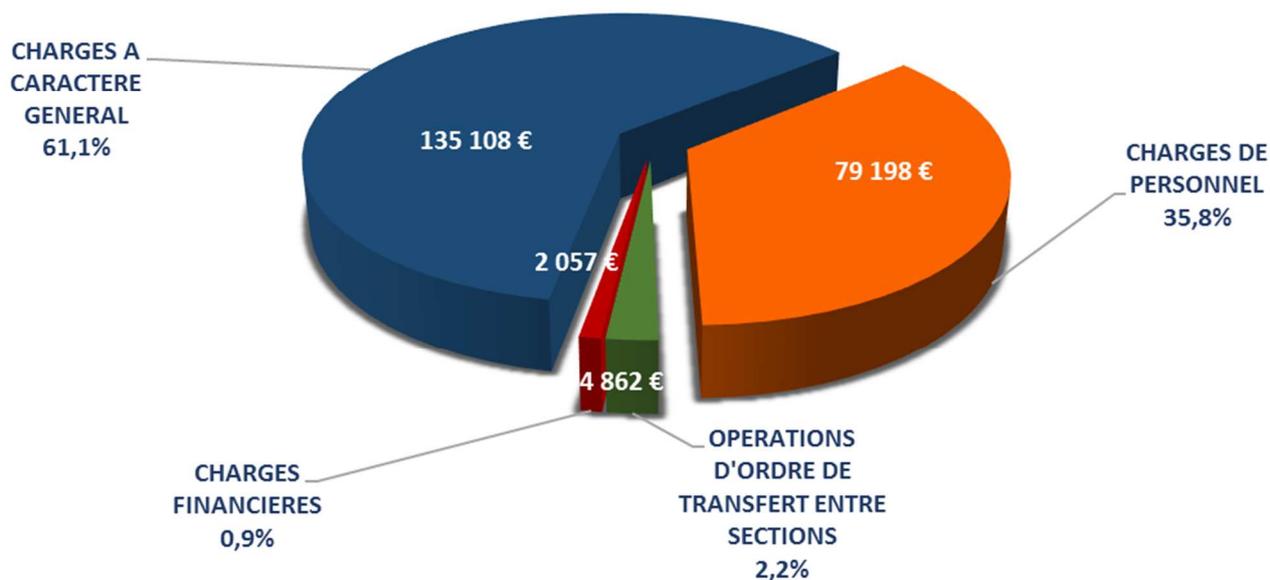
On constate une croissance des dépenses de fonctionnement de + 10.0 % (+ 20 084 €) par rapport au compte administratif précédent.

Les charges à caractère général augmentent de + 33.8 % (+ 34 164 €) avec une partie des dépenses imputables à l'ouverture du centre de vaccination dans l'enceinte du Parc (fluides, nettoyage des locaux, etc.).

Au chapitre 042, les dotations aux amortissement (matériels, mobiliers) baissent de – 56.0 % (– 6 180 €) en 2021.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	202 442	100 945	135 108	33,8%
012	CHARGES DE PERSONNEL	81 998	86 968	79 198	-8,9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 053	11 042	4 862	-56,0%
66	CHARGES FINANCIERES	2 317	2 187	2 057	-5,9%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		297 905	201 142	221 226	10,0%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 (par nature)



Les recettes de fonctionnement du Parc des Expositions de Langolvas s'élèvent à 282 550 € en 2021. Elles sont en hausse de + 20.7 % (+ 48 519 €).

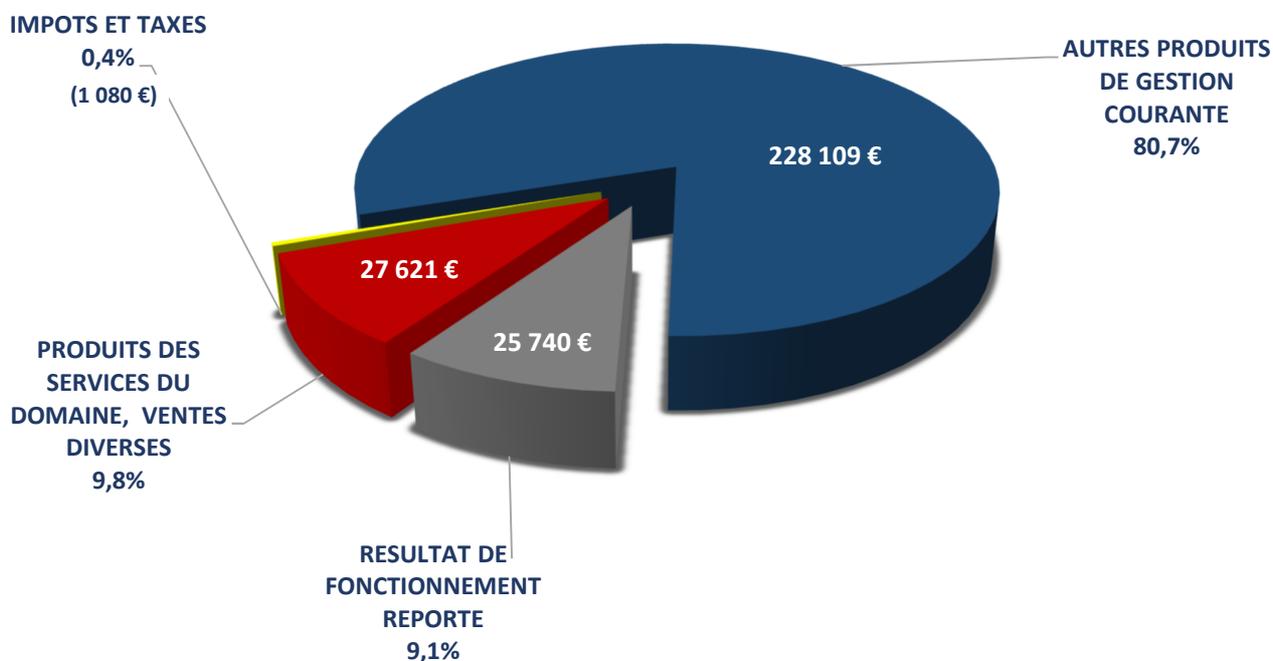
Le chiffre d'affaires issus des locations représente 70 148 € en 2021 contre 58 902 € en 2020. Il progresse donc de + 19.1 % (+ 11 247 €). Les événements ont repris doucement en 2021, après la crise sanitaire.

La subvention d'équilibre versée par la Ville est de 157 960 € en 2021 contre 143 000 € en 2020 (+ 14 960 €).

On constate un résultat de fonctionnement reporté de 25 740 €.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	37 926	32 129	25 740	-19,9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 134			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	465		27 621	
73	IMPOTS ET TAXES	2 180		1 080	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	275 851	201 902	228 109	13,0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 610	1		-100,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		342 166	234 032	282 550	20,7%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		44 261	32 890	61 325	86,5%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 (par nature)



2.3.2 INVESTISSEMENT :

Depuis l'exercice 2017, les dépenses d'investissement sont prises en charge par le budget annexe de Langolvas. Elles s'élèvent à 21 843 € en 2021 soit une diminution de – 28.0 % (– 8 481 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT		12 132	7 150	-41,1%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	3 134			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000	12 000	12 000	0,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 764	6 192	2 693	-56,5%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 898	30 324	21 843	-28,0%

Les dépenses d'équipement représentent 2 693 € en 2021 (acquisition de matériels : tables, chariots).

Le remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2017, afin de réaliser des travaux d'investissement sur le Parc, s'élève à 12 000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent) est de 7 150 €.

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat de 2020 de 7 150 € (qui sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement) et une dotation aux amortissement de 4 862 € (chapitre 040).

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2020/21
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	7 712			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	11 053	11 042	4 862	-56,0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		12 132	7 150	-41,1%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 765	23 174	12 012	-48,2%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-12 132	-7 150	-	9 831	37,5%
---	----------------	---------------	----------	--------------	--------------

SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	32 129	25 740	51 493	100,0%
--------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Les Morlaisiens font face à la baisse du nombre de praticiens et ont de plus en plus de difficultés pour obtenir des rendez-vous médicaux. La création d'un Centre de Santé Municipal doit permettre à tous un accès au soin et à la prévention pour tout public, quand celui-ci ne peut être pourvu par la médecine de ville actuelle ou hospitalière.

Le projet de Centre de Santé Municipal de la Ville de Morlaix est issu d'une réflexion de l'équipe municipale. Pour rappel, la Ville de Morlaix compte plus de 20 % de personnes en dessous du seuil de pauvreté, les indicateurs relevés dans le cadre du Contrat Local de Santé montrent une dégradation globale de l'état de santé et en face une population de médecins qui a des difficultés à y répondre.

La genèse de ce projet fait effectivement suite à un constat, exprimé par plusieurs néo-morlaisiens qui rencontrent une difficulté pour trouver un médecin traitant à leur arrivée sur la commune.

De plus, parmi les médecins, il est évoqué des éventuels départs en retraite dans les prochaines années. La Ville n'est pas classée par l'ARS en Zone sensible, soit Zone Prioritaire mais en Zone d'Action Complémentaire.

Un centre de santé municipal est une structure d'exercice coordonné au même titre qu'une maison de santé. Une des différences tient dans le statut des professionnels de la structure. Dans une maison de santé les professionnels exercent en libéral alors que dans le centre de santé ils sont salariés de la structure. Cet autre exercice de la médecine est relativement plébiscité par les jeunes générations de généralistes, les déchargeant des tâches administratives chronophages. L'équipe médicale centrée sur le soin peut prendre en charge collectivement la patientèle.

La Ville de Morlaix est sortie de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville en 2015 en raison des nouvelles règles de zonage (la technique du carroyage). Néanmoins, au vu des indicateurs de santé très défavorables, la Ville a été retenue pour constituer un territoire dit de « veille active ».

Un Contrat Local de Santé (CLS), a été signé en janvier 2020 sur le pays de Morlaix. Il s'agit d'un outil de mobilisation des différents acteurs du territoire mais également un outil de déclinaison des politiques de santé et notamment du projet régional de santé. Les besoins des habitants ont pu être recensés par le biais du Contrat Local de Santé, l'observatoire de Morlaix communauté et les informations collectées par les élus ou les courriers ainsi que les communications spontanées reçues en mairie (courriers, mails, entretiens avec des élus...).

Le Centre de Santé Municipal de Morlaix, situé au 59-61, rue de Brest, sera transversal à ces différents objectifs et priorités et au regard du diagnostic, plutôt critique sur le territoire. Il apportera une réponse concertée, accessible à tous et permettant une prise en charge optimale tant sur le plan curatif que préventif.

Créé le 27 mai 2021, le Centre de Santé Municipal est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière et d'un compte différent de celui du budget principal de la Ville auprès du Trésor public.

En 2021, peu d'opérations ont été enregistrées :

- En dépenses de fonctionnement : 1 683 € (adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé, location d'une nacelle, petits travaux).
- En recettes de fonctionnement : une subvention d'équilibre d'un montant de 92 000 € a été versée.
- En dépenses d'investissement : 66 801 € (études géotechniques, des expertises, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage, travaux de déconstruction de l'arrière-cours, etc.)

2.5 LOTISSEMENTS

La Ville de Morlaix ne possède plus qu'un budget annexe « lotissement ».

2.5.1 LOTISSEMENT « OREE DU BOIS » :

Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS. En 2017, une étude géotechnique a été demandée (rue de Réo) en vue de la réalisation d'un lotissement (9 lots). En 2020, des travaux de voirie et d'éclairage ont été réalisés pour 20 989 € et un lot a été vendu. Il ne reste plus qu'un seul lot à vendre en 2021

+ Résultat cumulé de fonctionnement :	- 11 157 €
+ Résultat cumulé d'investissement :	<u>- 73 616 €</u>
= Solde Global de Clôture :	- 84 773 €

2.5.2 LOTISSEMENT « KERMARIA – PLOUJEAN » :

En 2021, ce budget a été clôturé. En effet, tous les lots ont été vendus. Il s'agissait d'un lotissement à Ploujean de 11 lots créé en 2011.

3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :

COMMUNE DE MORLAIX

CONSOLIDATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CUISINE CENTRALE	BUDGET POLE PETITE ENFANCE	BUDGET PARC DE LANGOLVAS	BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS	BUDGET LOTISSEMENT KERMARIA	BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté N-1	1 066 803,32	148 742,89	81 306,77	25 740,49	-4 538,71	53 440,42	0,00	1 371 495,18
	Dépenses de fonctionnement	22 692 490,84	2 476 748,39	2 213 479,08	221 225,73	49 543,34	53 440,80	1 683,15	27 708 611,33
	Recettes de fonctionnement	23 700 236,79	2 479 815,73	2 200 600,18	256 809,90	42 925,05	0,38	92 000,00	28 680 388,03
	Excédent ou déficit de fonctionnement 2021	1 007 745,95	3 067,34	-12 878,90	35 584,17	-6 618,29	-53 440,42	90 316,85	1 063 776,70
	Résultat cumulé fonctionnement	2 074 549,27	151 810,23	68 427,87	61 324,66	-11 157,00	0,00	90 316,85	2 435 271,88
INVESTISSEMENT	Excédent ou déficit d'investissement reporté N-1	-2 434 831,72	-6 982,05	15 370,91	-7 149,51	-81 180,84	0,00	0,00	-2 514 773,21
	Dépenses d'investissement	10 054 828,46	115 798,13	79 667,93	14 693,27	20 989,44	0,00	66 801,36	10 352 778,59
	Recettes d'investissement	11 752 486,52	77 366,12	31 915,49	12 011,51	28 553,90	0,00	0,00	11 902 333,54
	Excédent ou déficit d'investissement 2021	1 697 658,06	-38 432,01	-47 752,44	-2 681,76	7 564,46	0,00	-66 801,36	1 549 554,95
	Résultat cumulé investissement	-737 173,66	-45 414,06	-32 381,53	-9 831,27	-73 616,38	0,00	-66 801,36	-965 218,26
RESULTAT A AFFECTER EN RESERVES AU 1068 *		675 910,51	45 414,06	32 381,53	9 831,27	0,00	0,00	66 801,36	
<small>* Obligation légale : L'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement reporté (D001)</small>									
Solde global de clôture 2021		1 337 375,61	106 396,17	36 046,34	51 493,39	-84 773,38	0,00	23 515,49	1 470 053,62
Recettes réelles de fonctionnement		23 588 556,19	2 479 815,73	2 192 027,18	256 809,90	21 935,61	0,38	92 000,00	28 631 144,99
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		5,7%	4,3%	1,6%	20,1%	-386,5%	0,0%	25,6%	5,1%
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		1 064 219,42							1 064 219,42
Restes à réaliser en recettes d'investissement		1 125 482,57							1 125 482,57
Solde global de clôture 2021 (y compris RAR)		1 398 638,76	106 396,17	36 046,34	51 493,39	-84 773,38	0,00	23 515,49	1 531 316,77
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		5,9%	4,3%	1,6%	20,1%	-386,5%	0,0%	25,6%	5,3%

Seuil pour l'équilibre du Compte Administratif

Déficit < 10% des RRF